MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

Territoire du Pays d'Aix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
SEANCE DU 23 MARS 2017
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2017_CT2_092

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Attribution de subventions aux opérateurs du Pays d'Aix oeuvrant dans le champ de la Prévention de la Délinquance

---

Le 23 mars 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tino Rossi aux Pennes-Mirabeau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 mars 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy - AMEN Mireille – AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François - DAGORNE Robert – DELAVET Christian - DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger - LAFON Henri – LENFANT Gaëlle - MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud - MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BARRET Guy – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à MERCIER Arnaud – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à TALASSINOS Luc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à GERARD Jacky – LAGIER Robert donne pouvoir à DELAVET Christian – LHEN Hélène donne pouvoir à GOUIRAND Daniel – MALAUZAT Irène donne pouvoir à TAULAN Francis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger - MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice –TERME Françoise donne pouvoir à SUSINI Jules – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – CRISTIANI Georges - GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique - YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et politique de la ville

Politique de la ville / Cohésion sociale

■ **Séance du 23 mars 2017**

04_2_04

■ Attribution de subventions aux opérateurs du Pays d'Aix œuvrant dans le champ de la Prévention de la Délinquance

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE

Développement territorial, logement, centres anciens, contrat de ville

■ **Séance du 30 mars 2017**

■ Attribution de subventions aux opérateurs du Pays d'Aix œuvrant dans le champ de la Prévention de la Délinquance

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Sur le territoire du Pays d'Aix, différentes associations développent des projets spécifiques dans le champ de la Prévention de la Délinquance.
A ce titre, 9 structures sollicitent la participation de la Métropole pour des aides financières destinées à soutenir les actions qui s'inscrivent, soit dans le contrat de ville communautaire, pour les communes d'Aix-en-Provence, Gardanne, Pertuis et Vitrolles, soit dans les dispositifs de soutien à la programmation des Comités Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), ou dans d'autres dispositifs non contractuels sur des communes dont les actions ont besoin d'être soutenues.

Il est proposé d'attribuer ces subventions pour un montant total de 218 980 €.

Cette proposition s'inscrit dans le droit fil des actions soutenues auparavant par la Communauté du Pays d'Aix selon les 4 axes d'intervention suivants :

- Accès au droit et aide aux victimes
- Médiation
- Prévention des conduites à risques
- Information et communication

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

Conformément au règlement budgétaire et financier de la Métropole et en accord avec les modalités de paiement indiquées dans chaque convention de partenariat, il est précisé que le versement de la subvention interviendra en deux temps – un acompte de 80 %, après notification de la convention attributive de la subvention et le paiement du solde intervenant dès la production des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers.

N°GU	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNÉE	SUBVENTION N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBVENTION SOLLICITÉE	SUBVENTION PROPOSÉE	CONV OUI/ NON
Axe 1 : Accès au droit et aide aux victimes							
363	ACCÈS AU DROIT DES ENFANTS ET DES JEUNES (ADEJ)	DROIT AU QUOTIDIEN AIX EN PROVENCE	1 000 €	6 000 €	4 000 €	1 000 €	NON
364	ACCÈS AU DROIT DES ENFANTS ET DES JEUNES (ADEJ)	DROIT AU QUOTIDIEN VITROLLES	3 000 €	8 500 €	7 000 €	3 000 €	NON
365	ACCÈS AU DROIT DES ENFANTS ET DES JEUNES (ADEJ)	DROIT AU QUOTIDIEN LES PENNES MIRABEAU	3 000 €	4 500 €	3 000 €	3 000 €	NON
366	ACCÈS AU DROIT DES ENFANTS ET DES JEUNES (ADEJ)	DROIT AU QUOTIDIEN SIMIANE COLLONGUE, BOUC BEL AIR, CABRIES	8 000 €	9 500 €	8 000 €	8 000 €	NON
245	AIDE A LA REPRISE DES ÉTUDES ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (AREFP)	GESTION DES EXCLUSIONS TEMPORAIRES ÉCOLES AIX EN PROVENCE	10 000 €	27 000 €	10 000 €	10 000 €	NON
Sous total axe 1					32 000 €	25 000 €	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

N°GU	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNÉE	SUBVENTION N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBVENTION SOLLICITÉE	SUBVENTION PROPOSÉE	CONV OUI/ NON
Axe 2 : Médiation							
526	ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES BOUCHES-DU-RHÔNE (ADDAP13)	DE LA RUE AU LYCÉE MEDIATION SOCIALE	30 000 €	207 628 €	30 000 €	30 000 €	OUI
530	ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES BOUCHES-DU-RHÔNE (ADDAP13)	CHANTIER ÉDUCATIF AIX EN PROVENCE	7 100 €	35 178 €	7 119 €	6 200 €	OUI
N°GU	**ASSOCIATION**	**ACTION SUBVENTIONNÉE**	**SUBVENTION N-1**	**BUDGET GLOBAL ACTION**	**SUBVENTION SOLLICITÉE**	**SUBVENTION PROPOSÉE**	**CONV OUI/ NON**
529	ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES BOUCHES-DU-RHÔNE (ADDAP13)	ANIMATION HORS TEMPS SCOLAIRE AIX EN PROVENCE	3 000 €	15 677 €	3 580 €	3 000 €	OUI
531	ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES BOUCHES-DU-RHÔNE (ADDAP13)	CHANTIER ÉDUCATIF VITROLLES	2 100 €	11 005 €	2 153 €	1 500 €	OUI
527	ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE	ANIMATION HORS TEMPS SCOLAIRE GARDANNE	780 €	5 580 €	1 546 €	780 €	OUI

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

N°GU	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNÉE	SUBVENTION N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBVENTION SOLLICITÉE	SUBVENTION PROPOSÉE	CONV OUI/ NON
	PRÉVENTION DES BOUCHES-DU-RHÔNE (ADDAP13)						
532	ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES BOUCHES-DU-RHÔNE (ADDAP13)	CHANTIER ÉDUCATIF LES PENNES MIRABEAU	2 000 €	11 793 €	2 338 €	1 700 €	OUI
528	ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES BOUCHES-DU-RHÔNE (ADDAP13)	CHANTIER ÉDUCATIF GARDANNE	3 000 €	11 743 €	5 182 €	3 000 €	OUI
N°GU	**ASSOCIATION**	**ACTION SUBVENTIONNÉE**	**SUBVENTION N-1**	**BUDGET GLOBAL ACTION**	**SUBVENTION SOLLICITÉE**	**SUBVENTION PROPOSÉE**	**CONV OUI/ NON**
005	CENTRE ASSOCIATIF FAMILLE EN CRISE LA RECAMPADO (CAFC)	ACTION RELATIONS PÈRE INCARCÉRÉ - ENFANTS	3 200 €	15 972 €	1 000 €	1 000 €	OUI
004	CENTRE ASSOCIATIF FAMILLE EN CRISE LA RECAMPADO (CAFC)	ÉCOUTE FAMILLE AIX EN PROVENCE - GARDANNE - VITROLLES	6 500 €	37 752 €	7 000 €	6 500 €	OUI
003	CENTRE ASSOCIATIF FAMILLE EN CRISE LA RECAMPADO (CAFC)	ESPACE RENCONTRE AIX EN PROVENCE	9 000 €	176 660 €	11 000 €	9 000 €	OUI
002	CENTRE ASSOCIATIF FAMILLE EN CRISE LA RECAMPADO (CAFC)	MÉDIATION FAMILIALE GARDANNE – VITROLLES - BOUC BEL AIR - ROGNES	8 300 €	205 220 €	10 000 €	8 300 €	OUI
39	ÉCOLE DES PARENTS ET ÉDUCATEURS DES	ÉCOUTE FAMILLE VENELLES	2 500 €	6 140 €	2 500 €	2 500 €	OUI

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

N°GU	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNÉE	SUBVENTION N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBVENTION SOLLICITÉE	SUBVENTION PROPOSÉE	CONV OUI/ NON
	BOUCHES-DU-RHÔNE (EPE 13)						
34	ÉCOLE DES PARENTS ET ÉDUCATEURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE (EPE 13)	PARENTALITÉ ET SCOLARITÉ AIX EN PROVENCE	3 000 €	13 880 €	4 000 €	3 000 €	OUI
36	ÉCOLE DES PARENTS ET ÉDUCATEURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE (EPE 13)	ÉCOUTE FAMILLES LES PENNES MIRABEAU	3 000 €	10 160 €	3 850 €	3 000 €	OUI
35	ÉCOLE DES PARENTS ET ÉDUCATEURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE (EPE 13)	PASSAGE EN 6EME LES PENNES MIRABEAU	2 000 €	4 785 €	2 500 €	2 000 €	OUI
37	ÉCOLE DES PARENTS ET ÉDUCATEURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE (EPE 13)	ÉCOUTE DES JEUNES BOUC BEL AIR	7 000 €	9 500 €	7 000 €	7 000 €	OUI

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

N°GU	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNÉE	SUBVENTION N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBVENTION SOLLICITÉE	SUBVENTION PROPOSÉE	CONV OUI/ NON
38	ÉCOLE DES PARENTS ET ÉDUCATEURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE (EPE 13)	ÉCOUTE FAMILLES BOUC BEL AIR	9 000 €	15 000 €	10 000 €	9 000 €	OUI
126	MEDIANCE 13	POINT ACCUEIL PROXIMITÉ AIX EN PROVENCE	5 000 €	93 704 €	20 000 €	5 000 €	NON
152	RÉSONANCES	CLEF DE PERTUIS	8 000 €	12 000 €	10 000 €	8 000 €	OUI
150	RÉSONANCES	MÉDIATION FAMILIALE AIX EN PROVENCE	9 000 €	68 457 €	12 000 €	9 000 €	OUI
147	RÉSONANCES	MÉDIATION FAMILIALE JOUQUES	3 500 €	16 299 €	3 000 €	3 000 €	OUI
153	RÉSONANCES	MÉDIATION FAMILIALE PERTUIS	3 000 €	69 321 €	6 000 €	3 000 €	OUI
145	RÉSONANCES	MÉDIATION FAMILIALE SAINT PAUL LEZ DURANCE	3 500 €	16 299 €	3 000 €	3 000 €	OUI
151	RÉSONANCES	MÉDIATION FAMILIALE MEYRARGUES	2 000 €	13 039 €	2 000 €	2 000 €	OUI
143	RÉSONANCES	MÉDIATION FAMILIALE PEYROLLES EN PROVENCE	6 000 €	32 599 €	6 500 €	6 000 €	OUI
Sous total axe 2					173 268 €	136 480 €	
Axe 3 : Prévention des conduites à risques							
188	INFORMATION MARSEILLE ACCUEIL JEUNES ÉCOUTE SANTÉ (IMAJE SANTÉ)	ESPACE SANTÉ JEUNES PLAN DE CAMPAGNE	55 000 €	129 300 €	55 000 €	55 000 €	OUI
Sous total axe 3					55 000 €	55 000 €	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

Axe 4 : Information et communication							
216	POMPIERS SANS FRONTIÈRE	DÉVELOPPEMENT CITOYEN ET ORIENTATION MILIEU SCOLAIRE PROTECTION CIVILE ACTIVE	2 500 €	17 065 €	2 500 €	2 500 €	NON
Sous total axe 4					2 500 €	2 500 €	
TOTAL					262 768 €	218 980 €	

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La signature du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix le 30 juin 2015 ;
- Le Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2013-2015 (STSPD) de la commune d' Aix-en-Provence, signée le 10 octobre 2014 et prorogé jusqu'en 2017, par délibération du 03 décembre 2015 ;
- Le Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2013-2016 (STSPD) de la commune de Gardanne ;
- Le Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2015-2018 (STSPD) de la commune des Pennes-Mirabeau, signée le 14 janvier 2016 ;
- Le Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2013-2017 (STSPD) de Pertuis, signée le 02 avril 2013 ;
- Le Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2013-2017 (STSPD) de Vitrolles, signée le 11 décembre 2013 ;
- Le Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) des communes de Bouc-Bel-Air, et Simiane-Collongue créé par délibération du 10 mai 1999

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

modifié par délibération du 22 janvier 2002 relative aux statuts du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat avec retrait de la commune de Cabriès validé par arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône en date 30 décembre 2016.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée l'attribution des subventions 2017 pour un montant total de 218 980 € aux bénéficiaires suivants :

- Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention des Bouches-du-Rhône (ADDAP13)

- Accès au Droit des Enfants et des Jeunes (ADEJ)

- Aide à la Reprise des Études et à la Formation Professionnelle (AREFP)

- Centre Associatif pour Familles en Crise La Recampado (CAFC La Recampado)

- École des Parents et Éducateurs des Bouches-du-Rhône (EPE 13)

- Information Marseille Accueil Jeunes Écoute Santé (IMAJE SANTE)

- Médiance 13

- Pompiers Sans Frontière

- Résonances

Le solde de la subvention sera liquidé conformément au règlement budgétaire et financier de la Métropole notamment sur production:

- du compte de résultat final de l'action, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association. Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il prendra en compte les ressources et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération ;

- d'un bilan qualitatif et quantitatif de l'action conventionnée, à savoir, les moyens mis en place pour développer les axes d'intervention inscrits dans la convention ;

- des derniers bilans et compte de résultat connus de l'association, certifiés par un commissaire aux comptes ou un expert comptable.

Si les dépenses justifiées s'avèrent inférieures au montant subventionnable, le montant définitif de la subvention est calculé au prorata du montant des dépenses justifiées, rapportées au montant subventionnable et dans la limite de la subvention votée.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

Article 2 :

Sont approuvées les conventions à conclure avec certaines associations.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer les conventions et à prendre toutes les dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Article 4 :

La dépense de 218 980 € est affectée en autorisations d'engagement sur le service 7D «Prévention de la Délinquance» chapitre 65 du budget de la Métropole 2017.

Pour enrôlement,
La Vice-Présidente Déléguée
Habitat, Logement, Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

N° G.U : 2017_363 2017_364 2017_365 2017_366	Axe N° 01	
Tiers : 111572		

ADEJ
Droit au quotidien des enfants et des jeunes

Président	Clara MARINELLO
Siège	Marseille
Objet statutaire	Favoriser l'accès au droit à la citoyenneté, la justice et la prévention de la délinquance des enfants et des jeunes. Leur donner des repères dans la réglementation qui les concerne et leur permettre de mieux connaître leurs droits et devoirs. Prévenir la délinquance et éduquer à la loi.
Principales réalisations N-1	L'association a porté des actions de «droit au quotidien» (atelier d'implication civique, missions d'administrateur ad hoc) sur plusieurs communes du territoire du Pays d'Aix.
Objet de la demande de subvention N	- Dans le cadre du contrat de ville, l'association se propose de renouveler son action sur les communes d'Aix en Provence et Vitrolles permettant de favoriser l'accès au droit, à la justice et à la citoyenneté des enfants et des jeunes par le biais d'outils pédagogiques adaptés à chaque tranche d'âge et à chaque problématique ; de répondre aux besoins relevés par les communes et service jeunesse en proposant des actions d'éducation à la loi. - L'action est également proposée selon les mêmes modalités sur les communes de Bouc-Bel-Air/Cabriès/Siminane-Collongue et Les Pennes Mirabeau.
Autres partenaires	État, Région, CD13, Communes, CDAD
DONNÉES FINANCIÈRES	
Montant budget Asso	307 100 €
Montant budget Action	28 500 €
Montant demandé	22 000 € Aix en Provence (4.000 €) - Vitrolles (7.000 €) - Bouc-Bel-Air/Cabriès/Siminane-Collongue (8.000 €) - - Les Pennes Mirabeau (3.000 €)
% subvention / budget	52,63 %
Montant proposé à la commission	15 000 € Aix en Provence (1.000 €) - Vitrolles (3.000 €) - Bouc-Bel-Air/Cabriès/Siminane-Collongue (8.000 €) - Les Pennes Mirabeau (3.000 €)
Subvention N-1	17 000 € En 2017 : pas de dossier présenté sur Gardanne
Avis du service	Avis favorable

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2017

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DÉFICIT À REPORTER :	21613	EXCÉDENT À REPORTER :	

DÉPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 – Achats	7800	**70 – Vente de produits finis, prestations de services**	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	8000
Fournitures non stockables (eau, énergie)	800	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	1000	**74 – Subventions d'exploitation**	
Fournitures administratives	1000	Etat (à détailler) PJJ/DPJJ ; FIPD	25000
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s) Citoyenneté ; Education	63000
61 – Services extérieurs	41000	Département (s) Enfance ; Education	85000
Sous-traitance générale	8000	Commune (s) Marseille Prevention	30000
Locations mobilières et immobilières	25000	**Métropole Aix Marseille Provence (Total)**	82000
Entretien et réparation	5000	**Territoire du Pays d'Aix** *(total sollicité)*	22000
Assurances	1500	*Détail par service* Prevention Delinquance	
Documentation	500		
Divers	1000		
62 – Autres Services extérieurs	31300	**Territoire Marseille Provence**	45000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	10000	**Territoire du Pays Salonais**	
Publicité, publications	4200	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
Déplacements, missions et réceptions	14000	**Territoire Istres Ouest Provence**	5000
Frais postaux et de télécommunication	2500	**Territoire Pays de Martigues**	10000
Services bancaires	100		
Divers	500	Organismes sociaux (à détailler) CDAD	12000
63 – Impôts et taxes	6000		
Impôts et taxes sur rémunérations	4000		
Autres impôts et taxes	2000	Fonds Européens	
64 – Charges de personnel	226000	**75 – Autres produits de gestion courante**	
Salaires bruts	160000	Cotisations	
Charges sociales	61000	Autres (à détailler)	
Autres charges de personnel	5000	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
65 – Autres charges de gestion courante		**76 – Produits financiers**	2100
67 – Charges exceptionnelles		**77 – Produits exceptionnels**	
68 – Dotations aux amortissements et provisions		**78 – Reprise sur amortissements et provisions**	

TOTAL DÉPENSES :	307100	TOTAL RECETTES :	307100

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Marseille le 26/09/2016

Signature du Président

Cachet de l'Association

Association A.D.E.J.
5, cours Joseph Thierry - 13001 MARSEILLE
Tél. 04 91 50 50 86 / Fax 04 91 50 87 81
E-mail : association.adej@wanadoo.fr

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

2017_363

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	Janvier 2017
Lieu(x) de réalisation	Aix en Provence
Contenus et objectifs de l'action	Accès au Droit Citoyenneté Justice
Public(s) ciblé(s)	Jeunes
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1an
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler)	
Locations		Région (s)	1000
Entretien		Département (s)	
Assurances		Commune (s)	1000
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	4000
Autres Services extérieurs	100	**Territoire du Pays d'Aix**	4000
Honoraires		**Territoire Marseille Provence**	
Publicité		**Territoire du Pays Salonais**	
Déplacements, missions	100	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel	4700	**Territoire Pays de Martigues**	
Salaires bruts	4050	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	650	.....	
		Fonds Européens	
Autres frais généraux	1200	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
TOTAL CHARGES :	6000	**TOTAL PRODUITS :**	6000

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de ..4000..€ représente .....66 .... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Marseille
Le 16/03/2016

Cachet de l'Association :

Association A.D.E.J.
5, cours Joseph Thierry - 13001 MARSEILLE
Tél. 04 91 50 50 86 / Fax 04 91 50 87 81
E-mail : association.adej@wanadoo.fr

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

2017.364

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	Janvier 2017
Lieu(x) de réalisation	Vitrolles
Contenus et objectifs de l'action	Accès au Droit Citoyenneté Justice
Public(s) ciblé(s)	Jeunes
Nombre de participants / exposants	± 400
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :....................€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :............ €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler)	
Locations		Région (s)	1000
Entretien		Département (s)	
Assurances		Commune (s)	
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	7000
Autres Services extérieurs	200	**Territoire du Pays d'Aix**	7000
Honoraires		**Territoire Marseille Provence**	
Publicité		**Territoire du Pays Salonais**	
Déplacements, missions	200	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel	6300	**Territoire Pays de Martigues**	
Salaires bruts	4800	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	1500	....	
		Fonds Européens	
Autres frais généraux	2000	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler) ....CDAD..........	500
TOTAL CHARGES :	8500	**TOTAL PRODUITS :**	8500

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de .7000.€ représente .....82...... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Marseille

Le 26./.09./.2016

Cachet de l'Association :

Association A.D.E.J.
5, cours Joseph Thierry - 13001 MARSEILLE
Tél. 04 91 50 50 86 / Fax 04 91 50 87 81
E-mail : association.adej@wanadoo.fr

[signature]

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

2017_365

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	Janvier 2017
Lieu(x) de réalisation	les Penon Nivabeau
Contenus et objectifs de l'action	Accès au Droit Citoyenneté Justice
Public(s) ciblé(s)	Jeunes
Nombre de participants / exposants	~200
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1an
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler)	
Locations		Région (s)	1000
Entretien		Département (s)	
Assurances		Commune (s)	
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	3000
Autres Services extérieurs	100	**Territoire du Pays d'Aix**	3000
Honoraires		**Territoire Marseille Provence**	
Publicité		**Territoire du Pays Salonais**	
Déplacements, missions	100	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel	3900	**Territoire Pays de Martigues**	
Salaires bruts	3000	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	900	.....	
		Fonds Européens	
Autres frais généraux	500	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler) CDAO	500
TOTAL CHARGES :	4500	**TOTAL PRODUITS :**	4500

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de ..3000...€ représente ...66..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à ..Marseille.....
Le ..26.../..05../..2016

Cachet de l'Association :

Association A.D.E.J.
5, cours Joseph Thierry - 13001 MARSEILLE
Tél. 04 91 50 50 86 / Fax 04 91 50 87 81
E-mail : association.adej@wanadoo.fr

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

2017-366.

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	Janvier 2017
Lieu(x) de réalisation	Miriane Bour Bel Air Cabriès
Contenus et objectifs de l'action	Accès au Droit Citoyenneté Justice
Public(s) ciblé(s)	Jeunes
Nombre de participants / exposants	≈ 300
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1an
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler)	
Locations		Région (s)	1000
Entretien		Département (s)	
Assurances		Commune (s)	
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	8000
Autres Services extérieurs	200	**Territoire du Pays d'Aix**	8000
Honoraires		**Territoire Marseille Provence**	
Publicité		**Territoire du Pays Salonais**	
Déplacements, missions	200	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel	7300	**Territoire Pays de Martigues**	
Salaires bruts	6100	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	1200	.....	
		Fonds Européens	
Autres frais généraux	2000	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		..CDAD.....	500
TOTAL CHARGES :	9500	**TOTAL PRODUITS :**	9500

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de ..8000..€ représente ...84..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à ..Marseille.....
Le ..26.../..03../..2016

Cachet de l'Association :

Association A.D.E.J.
5, cours Joseph Thierry - 13001 MARSEILLE
Tél. 04 91 50 50 86 / Fax 04 91 50 87 81
E-mail : association.adej@wanadoo.fr

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

N° G.U : 2017_245	Axe N° 01	
Tiers : 102898		

AIDE A LA REPRISE DES ÉTUDES ET A LA FORMATION PERSONNELLE
AREFP

Président	Sandrine MORAZZANI
Siège	Aix-en-Provence
Objet statutaire	Permettre aux jeunes en situation d'échec scolaire et aux adultes demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle de reprendre un processus personnalisé de formation (rattrapage scolaire, remise à niveau, préparation d'examens et concours etc) en vue d'une qualification professionnelle
Principales réalisations N-1	Mise en place d'un ETAPS (Espace Territorial d'Accès aux Premiers Savoirs) pour des stagiaires de la formation professionnelle pris en charge à temps complet pendant une durée de 3 à 10 mois : 42 stagiaires Formation à la maîtrise des savoirs de base destinés aux fonctionnaires territoriaux Aide à la reprise d'études et à l'insertion professionnelle Accompagnement éducatif au Château de l'Horloge pour les enfants des écoles du Jas de Bouffan (primaires : 14 – collège : 13 – Lycée : 5) Accueil des adolescents et de leur famille en situation d'exclusion temporaire ou d'absentéisme lourd Stages de remobilisation et de remise à niveau : « Objectif Persévérance Scolaire »
Objet de la demande de subvention N	Renouveler les actions avec une augmentation du nombre de bénéficiaires : - Accueil des adolescents et de leurs familles en situation d'exclusion temporaire - Prévention des dérives délinquantes - Protection des établissements publics d'une fréquentation de ses abords par des jeunes exclus - Travail sur la faute et la sanction afin que le jeune intègre les conséquences de son acte - Travail sur la motivation et la confiance de ces jeunes : - Engagement d'un partenariat avec tous les acteurs de ces dérives
Autres partenaires	État, CR13, CD13, commune, établissements scolaires
DONNEES FINANCIERES	
Montant budget Asso	539 954 €
Montant budget Action	27 000 €
Montant demandé	10 000 €
% subvention / budget	37,04 %
Montant proposé à la commission	10 000 €
Subvention N-1	10 000 €
Avis du service	Avis favorable

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2017
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	
DÉPENSES	**Montants**	**RECETTES**	**Montants**
60 – Achats	**9 124**	**70 – Vente de produits finis, prestations de services**	**455 858**
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures	1 000	Prestations	455 858
Fournitures non stockables (eau, énergie)	4 000	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	2 000	**74 – Subventions d'exploitation**	**62 796**
Fournitures administratives	800	Etat (à détailler) FIPD	8 000
		ACSE	4 000
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	1 324	Région (s) PACA	5 000
61 – Services extérieurs	**68 500**	Département (s) CD13	7 000
Sous-traitance générale		Commune (s) AIX	14 000
Locations mobilières et immobilières	62 000	**Métropole Aix Marseille Provence (Total)**	**15 000**
Entretien et réparation	2000	**Territoire du Pays d'Aix** *(total sollicité)*	15 000
Assurances	4 000	*Détail par service* ..Prévention Délinquance.....	15 000
Documentation	500	.....	
Divers		.....	
62 – Autres Services extérieurs	**23 500**	**Territoire Marseille Provence**	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	11 000	**Territoire du Pays Salonais**	
Publicité, publications	1 000	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
Déplacements, missions et réceptions	4 500	**Territoire Istres Ouest Provence**	
Frais postaux et de télécommunication	4 000	**Territoire Pays de Martigues**	
Services bancaires	200		
Divers	2 800	Organismes sociaux (à détailler)	4 796
63 – Impôts et taxes	5 200	.....	5 000
Impôts et taxes sur rémunérations	2 800		
Autres impôts et taxes	2 400	Fonds Européens	
64 – Charges de personnel	**433 630**	**75 – Autres produits de gestion courante**	**18 300**
Salaires bruts	319 370	Cotisations	300
Charges sociales	108 502	Autres (à détailler)	
Autres charges de personnel	5 758	Emplois Aidés (ex CNASEA)	18 000
65 – Autres charges de gestion courante		**76 – Produits financiers**	
67 – Charges exceptionnelles		**77 – Produits exceptionnels**	
68 – Dotations aux amortissements et provisions		**78 – Reprise sur amortissements et provisions**	**3 000**
TOTAL DÉPENSES :	**539 954**	**TOTAL RECETTES :**	**539 954**

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Aix-en-Provence le 29/09/2016

Signature du Président

Cachet de l'Association

AREFP
51 Rue Célony
13100 AIX-EN-PROVENCE
Tél. 04 42 54 17 68
SIRET 351 806 864 00036

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	2 Janvier 2017
Lieu(x) de réalisation	Aix en Provence
Contenus et objectifs de l'action	Accueil individualisé, travail sur la faute ayant provoqué l'exclusion
Public(s) ciblé(s)	Collégiens en situation d'exclusion temporaire et leurs parents
Nombre de participants / exposants	50 + 50 (parents)
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	12 mois
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	**1 630**	**Ressources propres**	**2 000**
Achats	330	Vente	
Prestations de services	1200	Autres produits	2 000
Matières et fournitures	100	Cotisations	
		Subventions demandées :	**25 000**
Services extérieurs	**3 295**	Etat (à détailler) .....FIPD.....	3 000
Locations	3 000	Région (s) .....PACA.....	
Entretien	95	Département (s) .....CD13.....	3 000
Assurances	200	Commune (s) .....AIX.....	3 000
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	**10 000**
Autres Services extérieurs	**505**	**Territoire du Pays d'Aix**	10 000
Honoraires	240	**Territoire Marseille Provence**	
Publicité	45	**Territoire du Pays Salonais**	
Déplacements, missions	220	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel	**21 092**	**Territoire Pays de Martigues**	
Salaires bruts	15 435	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	5 657	.....	
		Fonds Européens	
Autres frais généraux	**478**	Emplois Aidés (ex CNASEA)	1 000
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		Fondation de France.....	5 000
TOTAL CHARGES :	**27 000**	**TOTAL PRODUITS :**	**27 000**

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de ....10.000.€ représente ..37..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à.....Aix-en-Provence.....
Le ...29../...09./...2016

Cachet de l'Association :

AREFP
51, Rue Célony
13100 AIX-EN-PROVENCE
Tél. 04 42 54 17 68
SIRET 351 506 864 00036

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

N° G.U : 2017-526	Axe N° 02	
Tiers : 111557		

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTIONS ADDAP13

Président	Danièle PERROT
Siège	Marseille
Objet statutaire	L'association a pour objet la promotion de l'autoproduction comme outil de développement social. Elle vise à transformer en tissu d'initiatives idées en une démarche cohérente avec des méthodes d'action mieux définies et à faciliter leur soutien par les politiques publiques
Principales réalisations N-1	L'association a mis en œuvre une action de Médiation sociale en zone urbaine sur Aix en Provence par la mise en place d'équipes de médiation sociale facilitant la tranquillité publique et la régulation des tensions sociales auprès d'un jeune public en situation d'errance sur certains secteurs de la ville ou de décrocheurs scolaires
Objet de la demande de subvention N	L'association propose de reconduire l'action de Médiation sociale en zone urbaine sur Aix en Provence par la mise en place d'équipes de médiation sociale facilitant la tranquillité publique et la régulation des tensions sociales auprès d'un jeune public en situation d'errance sur certains secteurs de la ville ou de décrocheurs scolaires
Autres partenaires	État, Conseil Régional, CD13, commune
DONNEES FINANCIERES	
Montant budget Asso	12 236 973 €
Montant budget action	207 628 €
Montant demandé	30 000 €
% subvention / budget	14,45 %
Montant proposé à la commission	30 000 €
Subvention N-1	30 000 €
Avis du service	Avis favorable

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2017 Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DÉFICIT À REPORTER :	54 704	EXCÉDENT À REPORTER :	

DÉPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 – Achats	148 030	**70 – Vente de produits finis, prestations de services**	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	66 560	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	38 810	**74 – Subventions d'exploitation**	
Fournitures administratives	21 280	Etat (à détailler)	870 335
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	21 380	Région (s)	142 164
61 – Services extérieurs	294 530	Département (s)	**10 589 461**
Sous-traitance générale		Commune (s)	**130 000**
Locations mobilières et immobilières	131 440	**Métropole Aix Marseille Provence (Total)**	
Entretien et réparation	78 410	**Territoire du Pays d'Aix** *(total sollicité)*	
Assurances	74 680	*Détail par service*	**51 918**
Documentation	3 000		
Divers	7 000		
62 – Autres Services extérieurs	464 453	**Territoire Marseille Provence**	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	113 840	**Territoire du Pays Salonais**	**3 900**
Publicité, publications	4 090	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
Déplacements, missions et réceptions	248 370	**Territoire Istres Ouest Provence**	
Frais postaux et de télécommunication	70 663	**Territoire Pays de Martigues**	
Services bancaires			
Divers	27 490	Organismes sociaux (à détailler)	
63 – Impôts et taxes	786 004		
Impôts et taxes sur rémunérations	721 926		
Autres impôts et taxes	64 078	Autres	370 000
64 – Charges de personnel	10 065 561	**75 – Autres produits de gestion courante**	
Salaires bruts	6 747 547	Cotisations	
Charges sociales	2 953 013	Autres (à détailler)	
Autres charges de personnel	365 001	Emplois Aidés (ex CNASEA)	**79 195**
65 – Autres charges de gestion courante	207 074	**76 – Produits financiers**	
67 – Charges exceptionnelles	10 142	**77 – Produits exceptionnels**	
68 – Dotations aux amortissements et provisions	206 475	**78 – Reprise sur amortissements et provisions**	
TOTAL DÉPENSES :	**12 236 973**	**TOTAL RECETTES :**	**12 236 973**

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Marseille le 21/09/2016

Signature du Président

Cachet de l'Association

Le Directeur Général

Yves GROSHOU

Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention 13
A.D.D.A.P. 13
Le Nautile - 15, Chemin des Jonquilles - 13013 MARSEILLE
Tél. 04.91.11.00.91 - Fax 04.91.71.29.67
Siret : 775 580 025 00042 - APE : 9499Z

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

Lieu(x) de réalisation	Aix en Provence : Encagne,Jas de Boufan
Contenus et objectifs de l'action	Mediation sociale en zone urbaine sensible
Public(s) ciblé(s)	Tout public avec une attention particulière ,sur le public jeunes
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	12 mois
Entrées payantes	oui non (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui non (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	**2 100**	**Ressources propres**	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	2 100	Cotisations	
		Subventions demandées :	
Services extérieurs	**1 000**	Etat (à détailler) .....FIPD.....	**25 269**
Locations		Région (s)	**33 164**
Entretien	**300**	Département (s)	
Assurances	**700**	Commune (s) .....Aix.....	**40 000**
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs	**5 420**	Territoire du Pays d'Aix	**30 000**
Honoraires	**620**	**Territoire Marseille Provence**	
Publicité	**200**	**Territoire du Pays Salonais**	
Déplacements, missions	**3 850**	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
Téléphone	**750**	**Territoire Istres Ouest Provence**	
Charges de personnel	**196 553**	**Territoire Pays de Martigues**	
Salaires bruts	**86 597**	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	**109 956**	.....	
		Fonds Européens	
Autres frais généraux	**2 555**	Emplois Aidés (ex CNASEA)	**79 195**
TOTAL CHARGES :	207628	**TOTAL PRODUITS :**	207628

Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de 30 000.....€ représente ...14..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à...Marseille..... Cachet de l'Association :

Le 21/03/2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

N° G.U : 2017-527 2017-528 2017-529 2017-530 2017-531 2017-532	Axe N° 02	
Tiers : 111557		

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTIONS ADDAP13

Président	Danièle PERROT
Siège	Marseille
Objet statutaire	L'association a pour objet la promotion de l'autoproduction comme outil de développement social. Elle vise à transformer en tissu d'initiatives idées en une démarche cohérente avec des méthodes d'action mieux définies et à faciliter leur soutien par les politiques publiques
Principales réalisations N-1	L'association a mis en œuvre des chantiers éducatifs sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix notamment sur les communes de Gardanne, Aix-en-Provence, Les Pennes Mirabeau et Vitrolles ainsi que des animations hors temps scolaires sur les communes de Gardanne, Aix-en-Provence et Vitrolles
Objet de la demande de subvention N	Deux types d'action sont proposées en renouvellement sur le territoire du Pays d'Aix. Il s'agit de maintenir les chantiers éducatifs pour les jeunes de 16 à 21 ans : * Sur Gardanne : 2 chantiers éducatifs dans les quartiers prioritaires, soit 8 jeunes plus l'encadrement * Sur Aix-en-Provence : 6 chantiers éducatifs, soit 24 jeunes plus l'encadrement * Sur Vitrolles : 2 chantiers éducatifs, soit 8 jeunes plus l'encadrement * Sur Les Pennes-Mirabeau : 2 chantiers éducatifs, soit 8 jeunes plus l'encadrement Il s'agit également des animations hors temps scolaires (HTS) * Sur Gardanne * Sur Aix-en-Provence
Autres partenaires	État, Conseil Régional, CD13, communes
DONNÉES FINANCIÈRES	
Montant budget Asso	12 236 973 €
Montant budget Action	90 976 €
Montant demandé	21 918 € Chantiers Aix-en-Provence (7.119 €) - Animations HTS Aix-en-Provence (3.580 €) - Chantiers Vitrolles (2.153 €) - Animations HTS Gardanne (1.546 €) - Chantiers Les Pennes-Mirabeau (2.338 €) - Chantiers Gardanne (5.182 €)
% subvention demandée/budget	17,78 %
Montant proposé à la commission	16 180 € Chantiers Aix-en-Provence (6.200 €) - Animations HTS Aix-en-Provence (3.000 €) - Chantiers Vitrolles (1.500 €) - Animations HTS Gardanne (780 €) - Chantiers Les Pennes-Mirabeau (1.700 €) - Chantiers Gardanne (3.000 €)
Subvention N-1	17 980 €
Avis du service	Avis favorable

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2017 Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DÉFICIT À REPORTER :	54 704	EXCÉDENT À REPORTER :	

DÉPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 – Achats	148 030	**70 – Vente de produits finis, prestations de services**	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	66 560	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	38 810	**74 – Subventions d'exploitation**	
Fournitures administratives	21 280	Etat (à détailler)	870 335
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	21 380	Région (s)	142 164
61 – Services extérieurs	294 530	Département (s)	10 589 461
Sous-traitance générale		Commune (s)	130 000
Locations mobilières et immobilières	131 440	**Métropole Aix Marseille Provence (Total)**	
Entretien et réparation	78 410	**Territoire du Pays d'Aix** *(total sollicité)*	
Assurances	74 680	*Détail par service*	51 918
Documentation	3 000	....	
Divers	7 000		
62 – Autres Services extérieurs	464 453	**Territoire Marseille Provence**	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	113 840	**Territoire du Pays Salonais**	3 900
Publicité, publications	4 090	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
Déplacements, missions et réceptions	248 370	**Territoire Istres Ouest Provence**	
Frais postaux et de télécommunication	70 663	**Territoire Pays de Martigues**	
Services bancaires			
Divers	27 490	Organismes sociaux (à détailler)	
63 – Impôts et taxes	786 004		
Impôts et taxes sur rémunérations	721 926		
Autres impôts et taxes	64 078	Autres	370 000
64 – Charges de personnel	10 065 561	**75 – Autres produits de gestion courante**	
Salaires bruts	6 747 547	Cotisations	
Charges sociales	2 953 013	Autres (à détailler)	
Autres charges de personnel	365 001	Emplois Aidés (ex CNASEA)	79 195
65 – Autres charges de gestion courante	207 074	**76 – Produits financiers**	
67 – Charges exceptionnelles	10 142	**77 – Produits exceptionnels**	
68 – Dotations aux amortissements et provisions	206 475	**78 – Reprise sur amortissements et provisions**	
TOTAL DÉPENSES :	**12 236 973**	**TOTAL RECETTES :**	**12 236 973**

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Marseille le 21/09/2016

Signature du Président

Cachet de l'Association

Le Directeur Général

Yves GROSHOU

Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention 13
A.D.D.A.P. 13
Le Nautile – 15, Chemin des Jonquilles – 13013 MARSEILLE
Tél. 04.91.71.59.99 – Fax 04.91.71.29.67
E-mail : [illegible]
Siret : 775 560 025 00042 – APE : 9499Z
URSSAF : [illegible]

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

2017-527

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	Année 2017
Lieu(x) de réalisation	Gardanne ZSP
Contenus et objectifs de l'action	Animations préventives en hors temps scolaire
Public(s) ciblé(s)	jeunes filles et garçons, familles et habitants de bivers et logis notre Dame
Nombre de participants / exposants	50 à 100 personnes
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :...................€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :........... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats	600	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	600	Cotisations	
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler) ....FIPD..........	1504
Locations		Région (s)	
Entretien		Département (s) ....ASE/ADDAP13...	2530
Assurances		Commune (s)	
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs	2450	**Territoire du Pays d'Aix**	1546
Honoraires	2200	**Territoire Marseille Provence**	
Publicité	50	**Territoire du Pays Salonais**	0
Déplacements, missions	200	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel	2530	**Territoire Pays de Martigues**	
Salaires bruts	1597	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	933	....	
		Fonds Européens	
Autres frais généraux		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		....	
TOTAL CHARGES :	5580	**TOTAL PRODUITS :**	5580

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de ...1556...€ représente ...27,88... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à....Marseille...............   Cachet de l'Association :

Le .21../...09..../...2016...

Association Départementale ... ADDAP 13 ... Tél 04.91.71.30.00 - Fax 04.91.71.29.97 E-mail : addap13@addap13.org Siret : 775 558 925 00042 - APE : 946... URSSAF 130.140.1789494

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

2017-528

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	J anvier 2017 à decembre 2017
Lieu(x) de réalisation	Quartier prioritaire de Gardanne: Logis Notre Dame
Contenus et objectifs de l'action	2 chantiers éducatifs rémunérés
Public(s) ciblé(s)	8 jeunes filles et garçons âgés de 17 à 21ans sans emploi, sans formation habitants le QPV
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	2x1 semaine de 35h soit 5 jours a 7heures /jeune
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....................€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :........... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	150	**Ressources propres**	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	150	Cotisations	
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler) ....FIPD............	1000
Locations		Région (s)	
Entretien		Département (s) ....ASE/ADDAP13.......	5061
Assurances		Commune (s)	
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs	6532	**Territoire du Pays d'Aix**	5182
Honoraires	6332	**Territoire Marseille Provence**	
Publicité		**Territoire du Pays Salonais**	3209
Déplacements, missions	200	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel	5061	**Territoire Pays de Martigues**	
Salaires bruts	3195	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	1866	....	
		Fonds Européens	
Autres frais généraux		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		....	
TOTAL CHARGES :	11743	**TOTAL PRODUITS :**	11743

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de ..5.182......€ représente ..42.13........... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à...MARSEILLE............ Cachet de l'Association :

Le ..21../...09..../..2016...

A.D.D.A.P. 13 Le Poulitre - 38, Chemin des Jonquilles - 13013 Tél. 04 91.71.49.00 - Fax 04 91.71.2.. Email : addap13@addap13.org Siret : 775 559 125 00042 - APE : 8... URSSAF 130.140.1789494

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

2017 - 529

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	Année 2017
Lieu(x) de réalisation	Territoires prioritaires de la ville d'Aix en Provence
Contenus et objectifs de l'action	Animations préventives en Hors temps scolaire
Public(s) ciblé(s)	Jeunes filles et garçons , familles et habitants des QPV d'Aix
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	50 à 100 personnes
Durée de l'action	10 mois
Entrées payantes	oui ☐ non ☐x (montant de l'entrée :………………….€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☐x (montant de l'inscription :………… €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	770	**Ressources propres**	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	770	Cotisations	
		Subventions demandées :	15 677
Services extérieurs		Etat (à détailler) ……FIPD……………………	3590
Locations		Région (s) ……Sport……………………	2000
Entretien		Département (s) ……ASE/ADDAP13……………	6507
Assurances		Commune (s) …………………………………	
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs	8400	**Territoire du Pays d'Aix**	3580
Honoraires	8100	**Territoire Marseille Provence**	
Publicité		**Territoire du Pays Salonais**	0
Déplacements, missions	300	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel	6507	**Territoire Pays de Martigues**	
Salaires bruts	4108	Organismes sociaux (à détailler) …………………………	
Autres charges de personnel	2399	…………………………	
		Fonds Européens	
Autres frais généraux		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler) …………………………	
TOTAL CHARGES :	15 677	**TOTAL PRODUITS :**	15677

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de .3580……€ représente ..22.84……… % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à…Marseille…………… Cachet de l'Association :

Le ..21/…09…/..2016…

Développement des Actions de Prévention 13
A.D.D.A.P. 13
13013 MARSEILLE

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

2017-530

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée
1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	de janvier 2017 a decembre 2017
Lieu(x) de réalisation	Aix en provence quartiers QPV (Beisson, Corsy, Jas de Bouffan, Encagnane)
Contenus et objectifs de l'action	6 chantiers éducatifs rémunérés
Public(s) ciblé(s)	24 jeunes filles et garçons de 17 à 21 ans sans emploi, sans formation,habitants les quartiers prioritaires d'Aix +encadrants
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	Chaque chantier est d'une durée de 35 h par jeune soit 7h x 5 jours X 4 jeunes
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :...................€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :........... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	400	**Ressources propres**	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	400	Cotisations	
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler) ....FIPD..........................	6477
Locations		Région (s)	6400
Entretien		Département (s) ...ASE/ADDAP13.....................	15182
Assurances		Commune (s)	
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs	19596	**Territoire du Pays d'Aix**	7119
Honoraires	18996	**Territoire Marseille Provence**	
Publicité		**Territoire du Pays Salonais**	3209
Déplacements, missions	600	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel	15182	**Territoire Pays de Martigues**	
Salaires bruts	9584	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	5598	....	
		Fonds Européens	
Autres frais généraux		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
TOTAL CHARGES :	35178	**TOTAL PRODUITS :**	35178

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de ...7119.....€ représente ...20.24........... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à...MARSEILLE...........
Le ...21../...09..../...2016.

Cachet de l'Association :

Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention 13
A.D.D.A.P. 13
Le Nadir - 13, Chemin des Jonquilles - 13013 MAR...
Tél : 04.91.71.30.00 - FAX 04.91.71.29.67
...@addap13.org
Siret : 775 560 925 00042 - APE : 94992
URSSAF 130 140 1789494

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

2017 – 531

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	janvier 2017 à décembre 2017
Lieu(x) de réalisation	Quartiers prioritaires de vitrolles
Contenus et objectifs de l'action	2 chantiers éducatifs rémunérés
Public(s) ciblé(s)	8 Jeunes filles et garçons de 17 a 21 ans ,sans emploi, sans formation,habitants les QPV
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	2 x1 semaine à 32h
Entrées payantes	oui ☐ non ☐ x (montant de l'entrée :..................€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☐x (montant de l'inscription :........... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	200	**Ressources propres**	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	200	Cotisations	
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler) ......FIPD......................	2101
Locations		Région (s)	2000
Entretien		Département (s) ....XSE/ADDAP13..................	4751
Assurances		Commune (s)	
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs	6054	**Territoire du Pays d'Aix**	2153
Honoraires	5854	**Territoire Marseille Provence**	
Publicité		**Territoire du Pays Salonais**	3209
Déplacements, missions	200	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel	4751	**Territoire Pays de Martigues**	
Salaires bruts	2999	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	1752	....	
		Fonds Européens	
Autres frais généraux		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		....	
TOTAL CHARGES :	11005	**TOTAL PRODUITS :**	11005

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de ..2153........€ représente ..19,56.......... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à...MARSEILLE........................ Cachet de l'Association :

Le ..21../....09..../...2016...

Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention 13
A.D.D.A.P. 13

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

2017-532

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	J anvier 2017 à decembre 2017
Lieu(x) de réalisation	Pennes Mirabeau
Contenus et objectifs de l'action	2 chantiers éducatifs rémunérés
Public(s) ciblé(s)	8 jeunes filles et garçons âgés de 17 à 21ans sans emploi, sans formation
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	2x1 semaine de 35h soit 5 jours a 7heures /jeune
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :...................€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☐ x (montant de l'inscription :........... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	200	**Ressources propres**	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	200	Cotisations	
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler)	
Locations		Région (s)	2000
Entretien		Département (s) ....ASE/ADDAP13........	5061
Assurances		Commune (s) PENNE MIRABEAU	2394
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs	6532	**Territoire du Pays d'Aix**	2338
Honoraires	6332	**Territoire Marseille Provence**	
Publicité		**Territoire du Pays Salonais**	3209
Déplacements, missions	200	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel	5061	**Territoire Pays de Martigues**	
Salaires bruts	3195	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	1866	....	
		Fonds Européens	
Autres frais généraux		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	

TOTAL CHARGES :	11793	**TOTAL PRODUITS :**	11793

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de ..2338........€ représente ...19.83.......... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à...MARSEILLE...................... Cachet de l'Association :

Le ...21.../...09.../...2016...

A.D.D.A.P. 13
La Nautile - 15, Chemin des Jonquilles - 13013
Tél. 04.91.71.80.00 - Fax 04.91.71.2
E-mail : addap13@addap13.org
URSSAF 130.140.1789494

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

CONVENTION ATTRIBUTIVE D'UNE SUBVENTION SPÉCIFIQUE DE FONCTIONNEMENT

N°2017_

Entre,

La METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, domiciliée 58, Boulevard Charles Livon, 13 007 Marseille, représentée par ..... dûment habilité par la délibération n° ..... ;

Ci-après dénommée « Métropole »

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES BOUCHES-DU-RHÔNE (ADDAP13) , située à Immeuble Le Nautile, 15 Chemin des Jonquilles, 13013 Marseille, représentée par Madame Danièle PERROT, son Président, dûment habilité à cet effet, ;

Ci-après dénommé : le « bénéficiaire »

D'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;

Vu le décret n°2015-1085 du 28 août relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Vu le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Vu la délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 du Conseil de Métropole portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau de la Métropole ;

Vu les dossiers de demande de subvention de l'opérateur enregistrés sous les n° 2017-526, 2017-527, 2017-528, 2017-529, 2017-530, 2017-531, 2017-532 ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir l'objet, le montant, les conditions d'utilisation et les modalités de paiement de la subvention attribuée par la Métropole au bénéficiaire.

ARTICLE II : OBJET ET MONTANT DE LA SUBVENTION

La Métropole attribue une subvention d'un montant total maximal de 46 180 €, soit 15,47 % du coût total prévisionnel, pour un montant subventionnable de 298 604 € correspondant aux dépenses éligibles prévues dans le dossier de demande de subvention présenté à la Métropole, selon la répartition suivante :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

Action	Coût prévisionnel	Participation	Taux intervention
Chantiers éducatifs sur Aix-en-Provence	35 178 €	6 200 €	17,62 %
Chantiers éducatifs sur Gardanne	11 743 €	3 000 €	25,55 %
Chantiers éducatifs sur Vitrolles	11 005 €	1 500 €	13,63 %
Chantiers éducatifs sur Les Pennes Mirabeau	11 793 €	1 700 €	14,42 %
Médiation sociale Aix en Provence	207 628 €	30 000 €	14,45 %
Animations Hors temps scolaires Aix en Provence	15 677 €	3 000 €	19,14 %
Animations Hors temps scolaires Gardanne	5 580 €	780 €	13,98 %
Total	298 604 €	46 180 €	15,47 %

ARTICLE III : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

Le bénéficiaire de la subvention s'engage à utiliser les sommes attribuées par la Métropole conformément à l'objet de la subvention décrit dans les dossiers de demande de subvention présentés à la Métropole.

ARTICLE IV : MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION SPÉCIFIQUE DE FONCTIONNEMENT

Cette subvention spécifique de fonctionnement est liquidée de la façon suivante :
- un acompte de 80% après notification de la convention attributive de la subvention. Cet acompte est déductible des versements suivants ;
-Le solde sera versé l'année suivante au regard de la production des éléments suivants, au plus tard le 31 mars 2018 :
- les derniers bilans et comptes de résultat connus de l'association certifiés par le Président et le Trésorier de l'association,
- un bilan qualitatif et quantitatif de l'action conventionnée
- le compte de résultat final de l'action conventionnée, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association,
Un état définitif des factures acquittées pourra être demandé.

ARTICLE V : DÉLAI DE VALIDITÉ DE LA SUBVENTION

Le bénéficiaire d'une subvention de fonctionnement spécifique dispose d'un délai de deux ans à compter du vote de celle-ci pour présenter les pièces justificatives.

ARTICLE VI : MODALITÉS DE CONTRÔLE

La Métropole peut se faire communiquer sur simple demande tout acte, contrat, facture ou document attestant de la bonne exécution de l'opération et faire procéder par ses délégués à toute vérification sur pièce ou sur place.
Le bénéficiaire ayant reçu, dans l'année en cours, une ou plusieurs subventions est tenu de fournir à la Métropole une copie certifiée de ses budgets et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.
Les comptes sont certifiés par le Commissaire aux comptes pour les personnes morales de droit privé qui en sont dotées, par le Président ou par le représentant habilité pour les autres.
- Lorsque la subvention métropolitaine est affectée à une dépense déterminée, le bénéficiaire doit produire à la Métropole un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.
- Ce compte-rendu financier, présenté selon les dispositions réglementaires en vigueur, doit être transmis à la Métropole dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice pour lequel la subvention est attribuée.

ARTICLE VII : REVERSEMENT DE LA SUBVENTION

En cas de non-respect d'un des délais prévus par la présente convention, le bénéficiaire :
- ne peut prétendre au versement de la subvention ou au versement du solde de la subvention ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

- doit rembourser les sommes indûment perçues.

Si le contrôle sur pièces transmises par le bénéficiaire ou les contrôles sur place effectués par la Métropole conduisent la Métropole à constater la non-exécution totale ou partielle de l'opération subventionnée ou le non-respect par le bénéficiaire d'une disposition du règlement budgétaire et financier, le bénéficiaire :

- ne peut prétendre au versement du solde de la subvention ;
- doit rembourser les sommes indûment perçues.

ARTICLE VIII : DEVOIR D'INFORMATION

Le bénéficiaire s'engage à prévenir dans les meilleurs délais la Métropole de toute modification importante matérielle, financière ou technique affectant le programme aidé (changement de dénomination sociale du bénéficiaire, adoption de nouveaux statuts, changement d'adresse, etc.).
Toute modification de l'objet de la subvention, doit être acceptée par la Métropole et doit faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE IX : RESPONSABILITÉ DE LA MÉTROPOLE

L'aide financière apportée par la Métropole à cette opération ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre, que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable au titulaire ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

ARTICLE X : MODALITÉS D'INFORMATION DU PUBLIC

En cas de diffusion de documents d'information et de communication destinés au public concernant l'opération subventionnée par la Métropole, le bénéficiaire devra faire état de l'aide métropolitaine par tout moyen autorisé par l'institution, par exemple, l'apposition du logo de la Métropole conformément à la charte graphique métropolitaine.

ARTICLE XI : DATE D'EFFET ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est exécutoire à sa notification par la Métropole au bénéficiaire de l'aide.
La convention prend fin par le versement du solde de la subvention au bénéficiaire de l'aide, par la résiliation de la convention à l'initiative du bénéficiaire renonçant à la subvention ou par la résiliation unilatérale et de plein droit par la Métropole dans le cas où les engagements visés par la présente convention ne seraient pas respectés par le bénéficiaire.
Dans ce dernier cas, cette résiliation prend effet à sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception au bénéficiaire de la subvention.

La résiliation mettra fin à l'aide apportée par la Métropole qui pourra exiger le reversement des sommes versées non encore engagées par le bénéficiaire.

Fait à
en 2 exemplaires originaux
Le 2017,

Danièle PERROT
Président de l'ADDAP13

(cachet et signature)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

N° G.U : 2017-0005	Axe N° 02	
Tiers : 109798		

CAFC LA RECAMPADO
REPI
Relations Pères Incarcérés

Président	Odile BERTIER
Siège	Aix en Provence
Objet statutaire	Aider les familles en crise due à la séparation ou à la rupture, à élaborer leurs nouvelles conditions de vie et celles de leurs enfants par une action préventive et de soutien.
Principales réalisations N-1	Maintien ou restauration des relations entre des enfants et leur père incarcéré. Faciliter le retour du détenu dans son environnement familial à la sortie qu'il y ait ou non projet de séparation conjugale.
Objet de la demande de subvention N	Intervention à 3 niveaux : - mise en place de rencontres - groupe de parole pour réfléchir et s'exprimer sur la paternité des pères incarcérés. Informations collectives sur le centre de peine aménagées et présenter aux détenus les différents services de la RECAMPADO.
Autres partenaires	État, Région, CD 13, CAF...
DONNÉES FINANCIÈRES	
Montant budget Asso	484 000 €
Montant budget Action	15 972 €
Montant demandé	1 000 €
% subvention / budget	6,26 %
Montant proposé à la commission	1 000 €
Subvention N-1	3 200 €
Avis du service	Avis favorable

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2017

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	

DÉPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 – Achats		**70 – Vente de produits finis, prestations de services**	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations CNAF / MSA / PU	249147
Fournitures non stockables (eau, énergie)	3350	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	3500	**74 – Subventions d'exploitation**	
Fournitures administratives	1990	Etat (à détailler) ..Justice..	32 000
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	40 000
61 – Services extérieurs		Département (s) Actions de prévention	52 000
Sous-traitance générale		Commune (s) Aix, Salon	6550
Locations mobilières et immobilières		**Métropole Aix Marseille Provence (Total)**	47 000
Entretien et réparation		**Territoire du Pays d'Aix** *(total sollicité)*	29 000
Assurances	5170	*Détail par service* Prévention	
Documentation	420		
Divers	3172		
62 – Autres Services extérieurs		**Territoire Marseille Provence**	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	17000	**Territoire du Pays Salonais**	3000
Publicité, publications	920	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
Déplacements, missions et réceptions	32600	**Territoire Istres Ouest Provence**	8000
Frais postaux et de télécommunication	4600	**Territoire Pays de Martigues**	7000
Services bancaires	550		
Divers	3072	Organismes sociaux (à détailler) CAF	36703
63 – Impôts et taxes		CCCS	13000
Impôts et taxes sur rémunérations	3400	Fonds Européens	
Autres impôts et taxes		**75 – Autres produits de gestion courante**	
64 – Charges de personnel		Cotisations	90
Salaires bruts	277970	Autres (à détailler) DSPIP	6000
Charges sociales	108099	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		**76 – Produits financiers**	1510
65 – Autres charges de gestion courante		**77 – Produits exceptionnels**	
67 – Charges exceptionnelles		**78 – Reprise sur amortissements et provisions**	
68 – Dotations aux amortissements et provisions	18937		

TOTAL DÉPENSES :	484 000	TOTAL RECETTES :	484 000

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Aix-en-Provence le 6/9/16

Signature du Président

Cachet de l'Association

C.A.F.C. La Recampado
6 allée Estienne d'Orves
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél: 04 42 20 47 09

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

2017-00000 (4) Service REPI (Relation enfant/père incarcéré)

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée
1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	Toute l'année 2017
Lieu(x) de réalisation	Maison d'arrêt de Luynes et centre de détention de Salon.
Contenus et objectifs de l'action	Voir note d'opportunité
Public(s) ciblé(s)	Famille dont le père et incarcéré et le couple séparé.
Nombre de participants / exposants	30 Familles environ
Nombre de spectateurs / visiteurs	/
Durée de l'action	1 an.
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats	111	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	182	Cotisations	3
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler)	
Locations		Région (s)	5000
Entretien	50	Département (s)	
Assurances	171	Commune (s)	
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	2000
Autres Services extérieurs		**Territoire du Pays d'Aix**	1000
Honoraires		**Territoire Marseille Provence**	
Publicité		**Territoire du Pays Salonais**	1000
Déplacements, missions	1076	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel		**Territoire Pays de Martigues**	
Salaires bruts	9173	Organismes sociaux (à détailler) ..... CAF	2919
Autres charges de personnel	3567	..... DSPIP	6000
		Fonds Européens	
Autres frais généraux	1642	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler) Produits financiers	50
TOTAL CHARGES :	15972	**TOTAL PRODUITS :**	15972

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires	0	**Total des contributions volontaires**	0

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de ..2000..€ représente .....12,52 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Pce
Le ...6../...9.../16...

Cachet de l'Association :

C.A.F.C. La Recampado
6 allée Estienne d'Orves
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél: 04 42 20 47 09

C.A.F.C. La Recampado
6 allée Estienne d'Orves
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél: 04 42 20 47 09

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

N° G.U : 2017-002 2017-003 2017-004	Axe N° 02	
Tiers : 109798		
CAFC LA RECAMPADO		

Président	Odile BERTIER
Siège	Aix en Provence
Objet statutaire	Aider les familles en crise due à la séparation ou à la rupture, à élaborer leurs nouvelles conditions de vie et celles de leurs enfants par une action préventive et de soutien.
Principales réalisations N-1	Permanences d'accueil et d'écoute ouverte à toute suite éventuelle à donner dans le cadre de Famille en Crise ou orientation vers une institution. Elles s'adressent aux familles en difficulté dans les réaménagements des liens intra-familiaux, aux parents ayants des difficultés avec les adolescents, aux adolescents en crise, aux grands-parents en difficultés.
Objet de la demande de subvention N	L'association se propose de reconduire les 3 actions suivantes : - Écoute et accueil des familles en difficultés : Aix-en-Provence - Gardanne - Vitrolles - Espace rencontre : Aix-en-Provence - Médiation familiale : Gardanne - Vitrolles-Bouc-Bel-Air - Rognes
Autres partenaires	État, CR, CD13, CAF
DONNÉES FINANCIÈRES	
Montant budget Asso	484 000 €
Montant budget Action	419 632 €
Montant demandé	28 000 € Écoute familles : Aix-en-Provence - Gardanne - Vitrolles (10.000 €) Espace Aix-en-Provence (11.000 €) Médiation : Gardanne - Vitrolles-Bouc-Bel-Air - Rognes (7.000 €)
% subvention / budget	5,67 %
Montant proposé à la commission	23 800 € Écoute familles (6.500 €) Espace Aix-en-Provence (9.000 €) Médiation (8.300 €)
Subvention N-1	23 800 €
Avis du service	Avis favorable

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2017
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	

DÉPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 – Achats		**70 – Vente de produits finis, prestations de services**	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations CNAF / MSA / PO	249147
Fournitures non stockables (eau, énergie)	3350	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	3500	**74 – Subventions d'exploitation**	
Fournitures administratives	1990	Etat (à détailler) Justice	32 000
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	40 000
61 – Services extérieurs		Département (s) Actions de prévention	52 000
Sous-traitance générale		Commune (s) Aix, Salon	6550
Locations mobilières et immobilières		**Métropole Aix Marseille Provence (Total)**	47 000
Entretien et réparation		**Territoire du Pays d'Aix** *(total sollicité)*	29 000
Assurances	5170	*Détail par service* Prévention	
Documentation	420		
Divers	3122		
62 – Autres Services extérieurs		**Territoire Marseille Provence**	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	17000	**Territoire du Pays Salonais**	3000
Publicité, publications	980	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
Déplacements, missions et réceptions	32600	**Territoire Istres Ouest Provence**	8000
Frais postaux et de télécommunication	4600	**Territoire Pays de Martigues**	7000
Services bancaires	550		
Divers	3072	Organismes sociaux (à détailler) CAF	36703
63 – Impôts et taxes		CCAS	13000
Impôts et taxes sur rémunérations	3400	Fonds Européens	
Autres impôts et taxes		**75 – Autres produits de gestion courante**	
64 – Charges de personnel		Cotisations	90
Salaires bruts	277970	Autres (à détailler) DSPIP	6000
Charges sociales	108099	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		**76 – Produits financiers**	1510
65 – Autres charges de gestion courante		**77 – Produits exceptionnels**	
67 – Charges exceptionnelles		**78 – Reprise sur amortissements et provisions**	
68 – Dotations aux amortissements et provisions	18937		

TOTAL DÉPENSES :	484 000	TOTAL RECETTES :	484 000

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Aix-en-Provence le 6/9/16

Signature du Président

Cachet de l'Association

C.A.F.C. La Recampado
6 allée Estienne d'Orves
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél: 04 42 20 47 09

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

① Médiation familiale 2017_00002

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée
1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	Toute l'année 2017
Lieu(x) de réalisation	Siège de l'ASL, MJD Aix, MJD Martigues, MJD Salon, MD Miramas, MD Vitrolles, MDC Gardanne
Contenus et objectifs de l'action	Voir note d'opportunité.
Public(s) ciblé(s)	Couple en séparation avec difficultés de communication
Nombre de participants / exposants	400 familles concernées en 2015
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an.
Entrées payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'entrée Barème CNAF.
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats	1524	Vente PU	10 869
Prestations de services		Autres produits PS CNAF. MSA. AJ	149 450
Matières et fournitures	2498	Cotisations	41
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler) ..Justice..	3 500
Locations		Région (s) ..Prévention..	10 000
Entretien	693	Département (s)	
Assurances	2 352	Commune (s) ..Salon..	4 000
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	18 000 10000
Autres Services extérieurs		**Territoire du Pays d'Aix**	
Honoraires	7 735	**Territoire Marseille Provence**	
Publicité	419	**Territoire du Pays Salonais**	2000
Déplacements, missions	12 844	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
		Territoire Istres Ouest Provence	4000
Charges de personnel		**Territoire Pays de Martigues**	2000
Salaires bruts	117 108	Organismes sociaux (à détailler) ..CAF..	3 673
Autres charges de personnel	45 542	..CCCS..	5 000
		Fonds Européens	
Autres frais généraux	14 505	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler) ..Produits financiers..	687
TOTAL CHARGES :	205 220	**TOTAL PRODUITS :**	205 220

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)	20 000	Prestations en nature	20 000
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires	20 000	**Total des contributions volontaires**	20 000

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de 18000..€ représente .....8,7.. % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Pce
Le ...6.../...9..../..16..

Cachet de l'Association :
C.A.F.C. La Recampado
6 allée Estienne d'Orves
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél: 04 42 20 47 09

C.A.F.C. La Recampado
6 allée Estienne d'Orves
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél: 04 42 20 47 09

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

(2) Espaces de Rencontre 2017-00003

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	Toute l'année 2017
Lieu(x) de réalisation	Siège de l'association et Ecole Taulmond sur Martigues
Contenus et objectifs de l'action	Voir notre d'opportunité
Public(s) ciblé(s)	Familles en rupture avec difficultés avérées.
Nombre de participants / exposants	230 Familles environ
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'entrée : 2 €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : ..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats	1 223	Vente PO	7 731
Prestations de services		Autres produits PS CNAF.	64 497
Matières et fournitures	2 004	Cotisations	33
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler) Justice	24 500
Locations		Région (s)	25 000
Entretien	556	Département (s)	18 719
Assurances	1887	Commune (s) Aix	2 550
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	16 000
Autres Services extérieurs		**Territoire du Pays d'Aix**	11 000
Honoraires	6 705	**Territoire Marseille Provence**	
Publicité	336	**Territoire du Pays Salonais**	
Déplacements, missions	11 899	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel		**Territoire Pays de Martigues**	5 000
Salaires bruts	101 459	Organismes sociaux (à détailler) CAF	22 584
Autres charges de personnel	39 456	.....	
		Fonds Européens	
Autres frais généraux	11 635	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler) Produits financiers	551
TOTAL CHARGES :	176 660	**TOTAL PRODUITS :**	176 660

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)	50 000	Prestations en nature	50 000
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires	50 000	**Total des contributions volontaires**	50 000

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de 16.000 € représente ..... 9,05 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Pce
Le 6/9/16

Cachet de l'Association :

C.A.F.C. La Recampade
6 allée Estienne d'Orves
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél: 04 42 20 47 09

C.A.F.C. La Recampade
6 allée Estienne d'Orves
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél: 04 42 20 47 09

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

(3) Permanence d'"Ecoute familles" 2017.0004

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée
1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	Toute l'année 2017
Lieu(x) de réalisation	Siège de l'asso, MD de Miramas, MC Istres, MD Vitrolles, MDC de Gardanne
Contenus et objectifs de l'action	Voir note d'opportunité
Public(s) ciblé(s)	Familles en questionnement ou en début de crise
Nombre de participants / ~~exposants~~	110 familles environ
Nombre de spectateurs / visiteurs	—
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'entrée Sur Aix Changement · Barème CNAF.
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats	761	Vente	3900
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	428	Cotisations	7
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		État (à détailler) ..... F.I.P.D	8000
Locations		Région (s)	
Entretien	119	Département (s)	
Assurances	503	Commune (s)	
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	11 000
Autres Services extérieurs		**Territoire du Pays d'Aix**	7 000
Honoraires	1326	**Territoire Marseille Provence**	
Publicité	72	**Territoire du Pays Salonais**	
Déplacements, missions	2543	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
		Territoire Istres Ouest Provence	4000
		Territoire Pays de Martigues	
Charges de personnel		Organismes sociaux (à détailler)	
Salaires bruts	21 682	..... CAF	6727
Autres charges de personnel	8 432	..... CUCS	8000
		Fonds Européens	
Autres frais généraux	2486	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		Produits financiers	118
TOTAL CHARGES :	37 752	**TOTAL PRODUITS :**	37 752

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires	0	**Total des contributions volontaires**	0

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de 11.000 € représente ....29,13.... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Pce
Le ...6/9/2016

Cachet de l'Association :

C.A.F.C. La Recampado
6 allée Estienne d'Orves
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél: 04 42 20 47 09

C.A.F.C. La Recampado
6 allée Estienne d'Orves
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél: 04 42 20 47 09

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

CONVENTION ATTRIBUTIVE D'UNE SUBVENTION SPÉCIFIQUE DE FONCTIONNEMENT

N°2017_

Entre,

La METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, domiciliée 58, Boulevard Charles Livon, 13 007 Marseille, représentée par ..... dûment habilité par la délibération n° ..... ;

Ci-après dénommée « Métropole »

D'une part,

Et

LE CENTRE ASSOCIATIF FAMILLE EN CRISE LA RECAMPADO (CAF LA RECAMPADO) , située au 6 Allée Estienne d'Orves, Aix-en-Provence 13090, représentée par Madame Odile BERTIER, son Président, dûment habilité à cet effet, ;

Ci-après dénommé : le « bénéficiaire »

D'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;

Vu le décret n°2015-1085 du 28 août relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Vu le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Vu la délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 du Conseil de Métropole portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau de la Métropole ;

Vu les dossiers de demande de subvention de l'opérateur enregistrés sous les n° 2017-002, 2017-003, 2017-004, 2017-005 ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir l'objet, le montant, les conditions d'utilisation et les modalités de paiement de la subvention attribuée par la Métropole au bénéficiaire.

ARTICLE II : OBJET ET MONTANT DE LA SUBVENTION

La Métropole attribue une subvention d'un montant total maximal de 24 800 €, soit 5,69 % du coût total prévisionnel, pour un montant subventionnable de 435 604 € correspondant aux dépenses éligibles prévues dans le dossier de demande de subvention présenté à la Métropole, selon la répartition suivante :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

Action	Coût prévisionnel	Participation	Taux intervention
Action Relations Pères incarcérés et enfants	15 972 €	1 000 €	6,26 %
Écoute Familles Aix-en-Provence, Gardanne, Vitrolles	37 752 €	6 500 €	17,22 %
Espace Rencontre Aix-en-Provence	176 660 €	9 000 €	5,09 %
Médiation Familiale Gardanne Vitrolles Bouc-Bel-Air Rognes	205 220 €	8 300 €	4,04 %
Total	435 604 €	24 800 €	5,69 %

ARTICLE III : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

Le bénéficiaire de la subvention s'engage à utiliser les sommes attribuées par la Métropole conformément à l'objet de la subvention décrit dans les dossiers de demande de subvention présentés à la Métropole.

ARTICLE IV : MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION SPÉCIFIQUE DE FONCTIONNEMENT

Cette subvention spécifique de fonctionnement est liquidée de la façon suivante :
- un acompte de 80% après notification de la convention attributive de la subvention. Cet acompte est déductible des versements suivants ;
-Le solde sera versé l'année suivante au regard de la production des éléments suivants, au plus tard le 31 mars 2018 :
- les derniers bilans et comptes de résultat connus de l'association certifiés par le Président et le Trésorier de l'association,
- un bilan qualitatif et quantitatif de l'action conventionnée
- le compte de résultat final de l'action conventionnée, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association,
Un état définitif des factures acquittées pourra être demandé.

ARTICLE V : DÉLAI DE VALIDITÉ DE LA SUBVENTION

Le bénéficiaire d'une subvention de fonctionnement spécifique dispose d'un délai de deux ans à compter du vote de celle-ci pour présenter les pièces justificatives.

ARTICLE VI : MODALITÉS DE CONTRÔLE

La Métropole peut se faire communiquer sur simple demande tout acte, contrat, facture ou document attestant de la bonne exécution de l'opération et faire procéder par ses délégués à toute vérification sur pièce ou sur place.
Le bénéficiaire ayant reçu, dans l'année en cours, une ou plusieurs subventions est tenu de fournir à la Métropole une copie certifiée de ses budgets et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.
Les comptes sont certifiés par le Commissaire aux comptes pour les personnes morales de droit privé qui en sont dotées, par le Président ou par le représentant habilité pour les autres.
- Lorsque la subvention métropolitaine est affectée à une dépense déterminée, le bénéficiaire doit produire à la Métropole un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.
- Ce compte-rendu financier, présenté selon les dispositions réglementaires en vigueur, doit être transmis à la Métropole dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice pour lequel la subvention est attribuée.

ARTICLE VII : REVERSEMENT DE LA SUBVENTION

En cas de non-respect d'un des délais prévus par la présente convention, le bénéficiaire :
- ne peut prétendre au versement de la subvention ou au versement du solde de la subvention ;
- doit rembourser les sommes indûment perçues.

Si le contrôle sur pièces transmises par le bénéficiaire ou les contrôles sur place effectués par la Métropole

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

conduisent la Métropole à constater la non-exécution totale ou partielle de l'opération subventionnée ou le non-respect par le bénéficiaire d'une disposition du règlement budgétaire et financier, le bénéficiaire :

- ne peut prétendre au versement du solde de la subvention ;
- doit rembourser les sommes indûment perçues.

ARTICLE VIII : DEVOIR D'INFORMATION

Le bénéficiaire s'engage à prévenir dans les meilleurs délais la Métropole de toute modification importante matérielle, financière ou technique affectant le programme aidé (changement de dénomination sociale du bénéficiaire, adoption de nouveaux statuts, changement d'adresse, etc.).
Toute modification de l'objet de la subvention, doit être acceptée par la Métropole et doit faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE IX : RESPONSABILITÉ DE LA MÉTROPOLE

L'aide financière apportée par la Métropole à cette opération ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre, que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable au titulaire ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

ARTICLE X : MODALITÉS D'INFORMATION DU PUBLIC

En cas de diffusion de documents d'information et de communication destinés au public concernant l'opération subventionnée par la Métropole, le bénéficiaire devra faire état de l'aide métropolitaine par tout moyen autorisé par l'institution, par exemple, l'apposition du logo de la Métropole conformément à la charte graphique métropolitaine.

ARTICLE XI : DATE D'EFFET ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est exécutoire à sa notification par la Métropole au bénéficiaire de l'aide.
La convention prend fin par le versement du solde de la subvention au bénéficiaire de l'aide, par la résiliation de la convention à l'initiative du bénéficiaire renonçant à la subvention ou par la résiliation unilatérale et de plein droit par la Métropole dans le cas où les engagements visés par la présente convention ne seraient pas respectés par le bénéficiaire.
Dans ce dernier cas, cette résiliation prend effet à sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception au bénéficiaire de la subvention.

La résiliation mettra fin à l'aide apportée par la Métropole qui pourra exiger le reversement des sommes versées non encore engagées par le bénéficiaire.

Fait à
en 2 exemplaires originaux
Le 2017,

Odile BERTIER
Président de CAFC LA RECAMPADO

(cachet et signature)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

N° G.U : **2017-34** **2017-35** **2017-36** **2017-37** **2017-38** **2017-39**	**Axe N°02**	
Tiers : 114417		

École des parents et des éducateurs (EPE)

Président	Serge TISSERON
Siège	Aix-en-Provence
Objet statutaire	Action de prévention et de soutien à la parentalité : - Soutenir et accompagner les parents dans leurs questionnements et difficultés. - Favoriser le dialogue dans le groupe familial. Aider les membres de la famille à développer leurs ressources personnelles. - Organiser les espaces de rencontres et d'échanges entre parents. - Créer des espaces de réflexion pour les professionnels au contact des familles. - Accompagner les jeunes aux différentes périodes de leur développement.
Principales réalisations N-1	Action « A l'écoute des familles » au Pôle de solidarité de Bouc Bel Air, sur Les Pennes Mirabeau auprès des collégiens et des parents de collégiens Action « A l'écoute des jeunes » dans les écoles élémentaires et l'espace Jeunes sur Bouc Bel Air ainsi que sur la commune de Venelles Action « Passage en 6ème » dans les écoles des Pennes Mirabeau Action « Parentalité et scolarité » sur la commune d'Aix en Provence (permanences et conférences).
Objet de la demande de subvention N	L'association propose de reconduire l'ensemble de ses actions sur les communes d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Les Pennes-Mirabeau et Venelles
Autres partenaires	CD13, Communes, CAF
DONNÉES FINANCIÈRES	
Montant budget Asso	162 551 €
Montant budget Action	59 465 €
Montant demandé	29 850 € Venelles (2.500 €) - Aix-en-Provence (4.000 €) - Écoutes Les pennes-Mirabeau (3.850 €) - Passage en 6ème Les Pennes-Mirabeau (2.500 €) - Écoute jeunes Bouc-Bel-Air (7.000 €) - Écoutes famille Bouc-Bel-Air (10.000 €)
% subvention / budget	44,56 %
Montant proposé à la commission	26 500 € Venelles (2.500 €) - Aix-en-Provence (3.000 €) - Écoutes Les pennes-Mirabeau (3.000 €) - Passage en 6ème Les Pennes-Mirabeau (2.000 €) - Bouc-Bel-Air (7.000 €) - Écoutes Bouc-Bel-Air (9.000 €)
Subvention N-1	26 500 €
Avis du service	Avis favorable

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2017
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	1036
DÉPENSES	**Montants**	**RECETTES**	**Montants**
60 – Achats	18500	**70 – Vente de produits finis, prestations de services**	19746
Achats de spectacles, expositions	16000	Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures	600	Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	250	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	900	**74 – Subventions d'exploitation**	115400
Fournitures administratives	750	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	
61 – Services extérieurs	1320	Département (s) visits hédiatisés	45000
Sous-traitance générale		Commune (s) BBA + LPM + Aix Aix contrat de ville	15150 7400
Locations mobilières et immobilières		**Métropole Aix Marseille Provence (Total)**	
Entretien et réparation	320	**Territoire du Pays d'Aix** *(total sollicité)*	29850
Assurances	500	*Détail par service*	
Documentation	500	Prévention de la délinquance	29850
Divers			
62 – Autres Services extérieurs	17800	**Territoire Marseille Provence**	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3000	**Territoire du Pays Salonais**	
Publicité, publications	500	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
Déplacements, missions et réceptions	11000	**Territoire Istres Ouest Provence**	
Frais postaux et de télécommunication	1400	**Territoire Pays de Martigues**	
Services bancaires	100		
Divers	1800	Organismes sociaux (à détailler)	
63 – Impôts et taxes	366	CAF REAAP	5000 13000
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes	366	Fonds Européens	
64 – Charges de personnel	120330	**75 – Autres produits de gestion courante**	24585
Salaires bruts	71467	Cotisations	9500
Charges sociales	47645	Autres (à détailler)	
Autres charges de personnel	1218	Emplois Aidés (ex CNASEA)	15085
65 – Autres charges de gestion courante		**76 – Produits financiers**	400
67 – Charges exceptionnelles	420	**77 – Produits exceptionnels**	2420
68 – Dotations aux amortissements et provisions	3815	**78 – Reprise sur amortissements et provisions**	
TOTAL DÉPENSES :	162551	**TOTAL RECETTES :**	162551

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Aix en Provence le 12/09/2016

Signature du Président

Par délégation-
Adriana Baquillo, directrice

Cachet de l'Association

Ecole des Parents et des Educateurs d'Aix et du Pays d'Aix
1, Avenue Albert Baudoin
13090 AIX EN PROVENCE
Tél. : 04 42 59 64 53
info@epeaix.org

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

2017 Parentalité - Scolarité 2016-00039

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	Janvier 2017
Lieu(x) de réalisation	Centre sociaux, collèges, Local EPE
Contenus et objectifs de l'action	Soutien et accompagnement des jeunes et des familles.
Public(s) ciblé(s)	parents, familles, collégiens.
Nombre de participants / exposants	Conférences: 150, collégiens: 340, AFS 20 familles
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an.
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	5200	**Ressources propres**	920
Achats		Vente	
Prestations de services	4700	Autres produits	800
Matières et fournitures	500	Cotisations	120
		Subventions demandées :	12900
Services extérieurs	380	Etat (à détailler)	
Locations		Région (s)	
Entretien	300	Département (s)	
Assurances	80	Commune (s) Centres de ville.....	7400
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs	350	**Territoire du Pays d'Aix**	4000
Honoraires	100	**Territoire Marseille Provence**	
Publicité	250	**Territoire du Pays Salonais**	
Déplacements, missions		**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel	7950	**Territoire Pays de Martigues**	
Salaires bruts	4770	Organismes sociaux (à détailler) ..CAF PACA.....	1500
Autres charges de personnel	3180	.....	
		Fonds Européens	
Autres frais généraux		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
TOTAL CHARGES :	13880	**TOTAL PRODUITS :**	13880

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	900
Mise à disposition (biens & prestations)	700	Prestations en nature	700
Personnel bénévole	900	Dons en nature	
Total des contributions volontaires	1600	**Total des contributions volontaires**	1600

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de 4000...€ représente ...28,8.... %
du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à..Aix-en-Provence
Le ..12../..03../..2017

Cachet de l'Association :

École des Parents et des Educateurs
d'Aix et du Pays d'Aix
1, Avenue Albert Baudoin
13090 AIX EN PROVENCE
Tél. : 04 42 59 64 53
info@epeaix.org

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

2017 Le Pennes-Mirabeau "Passeport en 6°"
2017.00035

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	2017
Lieu(x) de réalisation	Ecole élémentaires de la commune
Contenus et objectifs de l'action	Rencontres théâtralisées avant l'entrée en 6°
Public(s) ciblé(s)	élèves de CM2 de la commune de PM.
Nombre de participants / exposants	270 élèves
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 mois
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :....................€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :........... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	2400	**Ressources propres**	285
Achats		Vente	
Prestations de services	2400	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
		Subventions demandées :	
Services extérieurs	90	Etat (à détailler)	
Locations		Région (s)	
Entretien Internet / Tel	50	Département (s)	
Assurances	40	Commune (s) ......LPM........................	2000
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs	205	**Territoire du Pays d'Aix**	2500
Honoraires		**Territoire Marseille Provence**	
Publicité		**Territoire du Pays Salonais**	
Déplacements, missions	205	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel	2090	**Territoire Pays de Martigues**	
Salaires bruts	1254	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	836	....	
		Fonds Européens	
Autres frais généraux		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
TOTAL CHARGES :	4785	**TOTAL PRODUITS :**	4785

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de .2500...€ représente .....52,2..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à..Aix en Provence Cachet de l'Association :
Le .12.../.09.../.2016

Ecole des Parents et des Educateurs
d'Aix et du Pays d'Aix
1, Avenue Albert Baudoin
13090 AIX EN PROVENCE
Tél. : 04 42 59 64 53
info@epeaix.org

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

2017 Les Pennes-Mirabeau "à l'écoute des familles"
2017.00036

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	2017
Lieu(x) de réalisation	Local des Pennes-Mirabeau
Contenus et objectifs de l'action	Permanences d'écoute, soutien aux familles.
Public(s) ciblé(s)	Parents, enfants, adolescents.
Nombre de participants / exposants	35 à 40 familles 200 entretiens -
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an.
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :....................€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :............ €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	660
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	50	Cotisations	
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler)	
Locations		Région (s)	
Entretien Internet / Téléphone	90	Département (s)	
Assurances	50	Commune (s) ville des P.M.	5650
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs		**Territoire du Pays d'Aix**	3850
Honoraires		**Territoire Marseille Provence**	
Publicité		**Territoire du Pays Salonais**	
Déplacements, missions	1270	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel	8700	**Territoire Pays de Martigues**	
Salaires bruts	5220	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	3480	....	
		Fonds Européens	
Autres frais généraux		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		....	
TOTAL CHARGES :	10160	**TOTAL PRODUITS :**	10160

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de 3850 € représente ....37,9.. % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Provence Cachet de l'Association :
Le 12.../09.../..2016

Ecole des Parents et des Educateurs
d'Aix et du Pays d'Aix
.. Avenue Albert Baudoin
13090 AIX EN PROVENCE
Tél : 04 42 59 64 53
info@epeaix.org

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

2017 Bouc Bel Air "à l'écoute des Jeunes"
2017.00037

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	Janvier 2017
Lieu(x) de réalisation	école élémentaire, espace Temps
Contenus et objectifs de l'action	rencontres thématiques, ateliers d'improvisation
Public(s) ciblé(s)	élèves de CM2, collégiens
Nombre de participants / exposants	230
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	1000
Achats		Vente	
Prestations de services	3900	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler)	
Locations		Région (s)	
Entretien Internet + tel	100	Département (s)	
Assurances	40	Commune (s) C.I.S.P.D.	1500
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs		Territoire du Pays d'Aix	7000
Honoraires		**Territoire Marseille Provence**	
Publicité		**Territoire du Pays Salonais**	
Déplacements, missions	550	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel	4910	**Territoire Pays de Martigues**	
Salaires bruts	2946	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	1964		
		Fonds Européens	
Autres frais généraux		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
TOTAL CHARGES :	9500	**TOTAL PRODUITS :**	9500

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de 7000.....€ représente .....73,7..... %
du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix en Provence Cachet de l'Association :
Le 12/09/2016

Ecole des Parents et des Educateurs
d'Aix et du Pays d'Aix
1, Avenue Albert Baudoin
13090 AIX EN PROVENCE
Tél. : 04 42 59 64 53
info@epeaix.org

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

2017 Bouc Bel Air "à l'écoute des familles"
2017_00038.

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	Janvier 2017
Lieu(x) de réalisation	Pôle Solidarité, collèges
Contenus et objectifs de l'action	Permanences d'écoute, conférences.
Public(s) ciblé(s)	Familles, parents, enfants, adolescents
Nombre de participants / exposants	Permanences : 10 familles - Conférences : 90 personnes
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats		Vente	
Prestations de services	600	Autres produits	750
Matières et fournitures	130	Cotisations	250
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler)	
Locations		Région (s)	
Entretien	260	Département (s)	
Assurances	50	Commune (s) C.I.S.P.D.....	4000
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs		**Territoire du Pays d'Aix**	10000
Honoraires		**Territoire Marseille Provence**	
Publicité		**Territoire du Pays Salonais**	
Déplacements, missions	1090	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel	12870	**Territoire Pays de Martigues**	
Salaires bruts	7722	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	5148		
		Fonds Européens	
Autres frais généraux		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
TOTAL CHARGES :	15000	**TOTAL PRODUITS :**	15000

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)	2000	Prestations en nature	2000
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires	2000	**Total des contributions volontaires**	2000

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de 10000....€ représente ....66.6..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à..Aix-en-Provence Cachet de l'Association :

Le ..12.../..09.../.2016

Ecole des Parents et des Educateurs
d'Aix et du Pays d'Aix
1, Avenue Albert Baudoin
13090 AIX EN PROVENCE
Tél. : 04 42 59 64 53
info@epeaix.org

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

2017 . VENELLES "A l'écoute des familles"
2017-00039

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	Janvier 2017
Lieu(x) de réalisation	CC AS
Contenus et objectifs de l'action	Permanences d'écoute, soutien aux familles.
Public(s) ciblé(s)	familles, parents, enfants, adolescents.
Nombre de participants / exposants	20 familles
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	140
Matières et fournitures	50	Cotisations	
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler)	
Locations		Région (s)	
Entretien	100	Département (s)	
Assurances	50	Commune (s) Venelles	3500
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs		**Territoire du Pays d'Aix**	2500
Honoraires		**Territoire Marseille Provence**	
Publicité		**Territoire du Pays Salonais**	
Déplacements, missions	605	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel	5335	**Territoire Pays de Martigues**	
Salaires bruts	3201	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	2134		
		Fonds Européens	
Autres frais généraux		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
TOTAL CHARGES :		**TOTAL PRODUITS :**	6140

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)	1000	Prestations en nature	1000
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires	1000	**Total des contributions volontaires**	1000

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de 2.500...€ représente ...40,7..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Provence Cachet de l'Association :
Le 12.../09.../2016

Ecole des Parents et des Educateurs
d'Aix et du Pays d'Aix
1, Avenue Albert Baudoin
13090 AIX EN PROVENCE
Tél. : 04 42 59 64 53
info@epeaix.org

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

CONVENTION ATTRIBUTIVE D'UNE SUBVENTION SPÉCIFIQUE DE FONCTIONNEMENT

N°2017_

Entre,

La METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, domiciliée 58, Boulevard Charles Livon, 13 007 Marseille, représentée par ..... dûment habilité par la délibération n° ..... ;

Ci-après dénommée « Métropole »

D'une part,

Et

L'ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE (EPE 13) , située au 1 Avenue Albert Baudoin, Aix-en-Provence 13090, représentée par Monsieur Serge TISSERON, son Président, dûment habilité à cet effet, ;

Ci-après dénommé : le « bénéficiaire »

D'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;

Vu le décret n°2015-1085 du 28 août relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Vu le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Vu la délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 du Conseil de Métropole portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau de la Métropole ;

Vu les dossiers de demande de subvention de l'opérateur enregistrés sous les n° 2017-34, 2017-35, 2017-36, 2017-37, 2017-38, 2017-39 ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir l'objet, le montant, les conditions d'utilisation et les modalités de paiement de la subvention attribuée par la Métropole au bénéficiaire.

ARTICLE II : OBJET ET MONTANT DE LA SUBVENTION

La Métropole attribue une subvention d'un montant total maximal de 26 500 €, soit 44,56 % du coût total prévisionnel, pour un montant subventionnable de 59 465 € correspondant aux dépenses éligibles prévues dans le dossier de demande de subvention présenté à la Métropole, selon la répartition suivante :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

Action	Coût prévisionnel	Participation	Taux intervention
Écoute familles Venelles	6 140 €	2 500 €	40,72 %
Parentalité et scolarité Aix-en-Provence	13 880 €	3 000 €	21,61 %
Écoute familles Les Pennes-Mirabeau	10 160 €	3 000 €	29,53 %
Passage en 6ème Les Pennes-Mirabeau	4 785 €	2 000 €	41,80 %
École des jeunes Bouc-Bel-Air	9 500 €	7 000 €	72,68 %
Écoute familles Bouc-Bel-Air	15 000 €	9 000 €	60 %
Total	59 465 €	26 500 €	44,56 %

ARTICLE III : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

Le bénéficiaire de la subvention s'engage à utiliser les sommes attribuées par la Métropole conformément à l'objet de la subvention décrit dans les dossiers de demande de subvention présentés à la Métropole.

ARTICLE IV : MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION SPÉCIFIQUE DE FONCTIONNEMENT

Cette subvention spécifique de fonctionnement est liquidée de la façon suivante :
- un acompte de 80% après notification de la convention attributive de la subvention. Cet acompte est déductible des versements suivants ;
-Le solde sera versé l'année suivante au regard de la production des éléments suivants, au plus tard le 31 mars 2018 :
- les derniers bilans et comptes de résultat connus de l'association certifiés par le Président et le Trésorier de l'association,
- un bilan qualitatif et quantitatif de l'action conventionnée
- le compte de résultat final de l'action conventionnée, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association,
Un état définitif des factures acquittées pourra être demandé.

ARTICLE V : DÉLAI DE VALIDITÉ DE LA SUBVENTION

Le bénéficiaire d'une subvention de fonctionnement spécifique dispose d'un délai de deux ans à compter du vote de celle-ci pour présenter les pièces justificatives.

ARTICLE VI : MODALITÉS DE CONTRÔLE

La Métropole peut se faire communiquer sur simple demande tout acte, contrat, facture ou document attestant de la bonne exécution de l'opération et faire procéder par ses délégués à toute vérification sur pièce ou sur place.
Le bénéficiaire ayant reçu, dans l'année en cours, une ou plusieurs subventions est tenu de fournir à la Métropole une copie certifiée de ses budgets et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.
Les comptes sont certifiés par le Commissaire aux comptes pour les personnes morales de droit privé qui en sont dotées, par le Président ou par le représentant habilité pour les autres.
- Lorsque la subvention métropolitaine est affectée à une dépense déterminée, le bénéficiaire doit produire à la Métropole un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.
- Ce compte-rendu financier, présenté selon les dispositions réglementaires en vigueur, doit être transmis à la Métropole dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice pour lequel la subvention est attribuée.

ARTICLE VII : REVERSEMENT DE LA SUBVENTION

En cas de non-respect d'un des délais prévus par la présente convention, le bénéficiaire :
- ne peut prétendre au versement de la subvention ou au versement du solde de la subvention ;
- doit rembourser les sommes indûment perçues.

Si le contrôle sur pièces transmises par le bénéficiaire ou les contrôles sur place effectués par la Métropole

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

conduisent la Métropole à constater la non-exécution totale ou partielle de l'opération subventionnée ou le non-respect par le bénéficiaire d'une disposition du règlement budgétaire et financier, le bénéficiaire :

- ne peut prétendre au versement du solde de la subvention ;
- doit rembourser les sommes indûment perçues.

ARTICLE VIII : DEVOIR D'INFORMATION

Le bénéficiaire s'engage à prévenir dans les meilleurs délais la Métropole de toute modification importante matérielle, financière ou technique affectant le programme aidé (changement de dénomination sociale du bénéficiaire, adoption de nouveaux statuts, changement d'adresse, etc.).
Toute modification de l'objet de la subvention, doit être acceptée par la Métropole et doit faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE IX : RESPONSABILITÉ DE LA MÉTROPOLE

L'aide financière apportée par la Métropole à cette opération ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre, que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable au titulaire ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

ARTICLE X : MODALITÉS D'INFORMATION DU PUBLIC

En cas de diffusion de documents d'information et de communication destinés au public concernant l'opération subventionnée par la Métropole, le bénéficiaire devra faire état de l'aide métropolitaine par tout moyen autorisé par l'institution, par exemple, l'apposition du logo de la Métropole conformément à la charte graphique métropolitaine.

ARTICLE XI : DATE D'EFFET ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est exécutoire à sa notification par la Métropole au bénéficiaire de l'aide.
La convention prend fin par le versement du solde de la subvention au bénéficiaire de l'aide, par la résiliation de la convention à l'initiative du bénéficiaire renonçant à la subvention ou par la résiliation unilatérale et de plein droit par la Métropole dans le cas où les engagements visés par la présente convention ne seraient pas respectés par le bénéficiaire.
Dans ce dernier cas, cette résiliation prend effet à sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception au bénéficiaire de la subvention.

La résiliation mettra fin à l'aide apportée par la Métropole qui pourra exiger le reversement des sommes versées non encore engagées par le bénéficiaire.

Fait à
en 2 exemplaires originaux
Le 2017,

Serge TISSERON
Président de l'EPE13

(cachet et signature)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

N° G.U : 2017_126	Axe N° 02	
Tiers : 114921		

MEDIANCE 13
Le Point d'Accueil de Proximité du Jas de Bouffan (PAP)

Président	PORTAS Jean-Yves
Siège	Marseille
Objet statutaire	Mettre en place des actions de facilitation de la vie quotidienne des habitants des Bouches-du-Rhône afin de faciliter l'accès aux services publics (il s'agit de développer des actions de prévention et de médiation) et de lutter contre les inégalités d'accès aux droits entre les territoires
Principales réalisations N-1	L'association a reçu 1638 personnes en entretien individuel au sein du Point d'Accueil de Proximité (PAP). Elle a accueilli de nombreuses personnes habitant même en dehors du quartier du Jas de Bouffan. Sa mission a permis de faciliter l'accès au droit, et de favoriser des activités supports de médiation. La proximité avec les usagers permet d'établir un contact privilégié dans un contexte de confiance qui renvoie finalement à la capacité à refonder du lien social
Objet de la demande de subvention N	L'association souhaite développer et essayer de mettre en place des permanences d'accueil dans les démarches d'accès aux droits sur les quartiers prioritaires afin de favoriser une proximité géographique. Pour cette année, deux lieux de permanence : sur le Centre Social les Amandiers et sur la Maison de la Justice et du Droit. Et ponctuellement les samedis sur des projets spécifiques en partenariat avec les structures présentes sur chacun des territoires concernés.
Autres partenaires	État, CAF, partenaires privés
DONNEES FINANCIERES	
Montant budget Asso	2 212 300 €
Montant budget Action	93 704 €
Montant demandé	20 000 €
% subvention / budget	5,34 %
Montant proposé à la commission	5 000 €
Subvention N-1	5 000 €
Avis du service	Avis favorable

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2017
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	

DÉPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 – Achats	40 500	**70 – Vente de produits finis, prestations de services**	7 000
Achats de ~~spectacles, expositions~~ Alimentation	3500	Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures	15 000	Prestations Ingenierie de Projet	5000
Fournitures non stockables (eau, énergie)	14 000	Produits des activités annexes	2500
Fournitures d'entretien et petit équipement		**74 – Subventions d'exploitation**	2 059 280
Fournitures administratives		État (à détailler) MSAP	136 500
		EM FIPD	18 000
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de ~~spectacles~~ chantiers Projet SNCF / La Poste	8000	Région (s) Aide Contrat Apprentissage	12 000
61 – Services extérieurs	112 700	Département (s) Vie Associative	48 000
		FSL + AEB	8278
Sous-traitance générale		Commune (s) Gotat	60 000
		Marseille	15 000
Locations mobilières et immobilières	76 600	**Métropole Aix Marseille Provence (Total)**	
Entretien et réparation	25 200	**Territoire du Pays d'Aix** *(total sollicité)*	
Assurances	10 000	*Détail par service* Politique de la Ville	20 000
Documentation	900	dont Région 5000 €	
Divers		et CPA 5000 €	
62 – Autres Services extérieurs	158 100	**Territoire Marseille Provence** et Gotat	197 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	11 000	**Territoire du Pays Salonais**	
Publicité, publications	3 000	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
Déplacements, missions et réceptions	20 000	**Territoire Istres Ouest Provence**	
Frais postaux et de télécommunication	32 000	~~**Territoire Pays de Martigues**~~ ASP Contrat Aidés	345 000
Services bancaires / Cotisations	2 100		
Divers Formation et frais de formation	90 000	Organismes sociaux (à détailler) Entreprises	1 103 000
63 – Impôts et taxes	45 000	Privés	
Impôts et taxes sur rémunérations	45 000		
Autres Impôts et taxes		~~Fonds Européens~~ Fondation A.P	20 000
64 – Charges de personnel	1 856 000	**75 – Autres produits de gestion courante**	11 500
Salaires bruts	1 400 000	Cotisations	10 000
Charges sociales	378 000	Autres (à détailler) gestion courante	1 500
Autres charges de personnel	78 000	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
65 – Autres charges de gestion courante		**76 – Produits financiers**	1000
67 – Charges exceptionnelles		**77 – Produits exceptionnels**	
68 – Dotations aux amortissements et provisions		**78 – Reprise sur amortissements et provisions**	35 000
		79 – Transfert de Charges	98 520
TOTAL DÉPENSES :	2 212 300	**TOTAL RECETTES :**	2 212 300

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Marseille le 28/09/2016

Signature du Président

Cachet de l'Association

Médiance 13
126/128 Boulevard de Paris
13003 Marseille
Tél. 04 91 95 96 26 - Fax. 04 91 64 56
Siret. 419 531 520 000 31 - APE 949

8

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	De Janvier à Décembre 2017
Lieu(x) de réalisation	PAP - Jas de Bouffan - Aix en Pce.
Contenus et objectifs de l'action	Favoriser l'accès aux Droits
Public(s) ciblé(s)	Tous Publics du Pays Aixois et territoires Prioritaires
Nombre de participants / ~~exposants~~	1500
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 année renouvelable.
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☒ non ☐ (montant de l'inscription :.....1.. €) /an.

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	1600	**Ressources propres**	600
Achats	1000	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	600	Cotisations	600
		Subventions demandées :	
Services extérieurs	50	~~Etat (à détailler)~~ ....MSAP.....	19 000
Locations		Région (s)	
Entretien		Département (s)	x
Assurances	50	Commune (s) ..Aix en Pce.....	4500
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs	2 660	**Territoire du Pays d'Aix**	20 000
Honoraires		**Territoire Marseille Provence**	
Publicité / Déplacements + missions	400	**Territoire du Pays Salonais**	
Déplacements, missions Taxe sur salaires	760	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
Frais Postaux et télécommunication	1500	**Territoire Istres Ouest Provence**	
Charges de personnel	80 893	**Territoire Pays de Martigues**	
Salaires bruts	62 615	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	250	.....	
Mutuelle		Fonds Européens	
Autres frais généraux		Emplois Aidés (ex CNASEA) ASP	25 104
Frais de gestion structure	8501	Autres recettes attendues (à détailler) Entreprises Privées	24 500
TOTAL CHARGES :	93 704	**TOTAL PRODUITS :**	93 704

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de 20.000€ représente ...21,34.... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à....Marseille..... Cachet de l'Association :
Le ..28../..09../.2016

Médiance 13
126/128 Boulevard de Paris
13003 Marseille
Tél. 04.91.95.88.26 - Fax. 04.91.64.56.63
Siret. 419 531 520 000 31 - APE 8499Z

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

N° G.U : **2017-143** **2017-145** **2017-147** **2017-150** **2017-151** **2017-152** **2017-153**	**Axe N° 02**	
Tiers : 109368		
RESONANCES **Médiation familiale**		

Président	Marie-Claude TALIN
Siège	Peyrolles en Provence
Objet statutaire	Accompagnement des personnes en situation de crise et/ou de transition Accompagnement individuel ou familial
Principales réalisations N-1	L'association a porté une action de médiation. Cette mission porte en premier lieu et dans tous les cas sur une reprise de communication. La grande majorité des situations concerne le conflit parental, plus précisément l'autorité parentale et l'exercice d'une co-parentalité dans le cadre du divorce ou de la séparation des parents, au bénéfice des enfants (résidence de l'enfant, temps partagé avec chacun des parents et/ou ses grands-parents, et ses beaux-parents). A ce titre, l'association a organisé des entretiens sur les communes suivantes : ➢ Aix-en-Provence ➢ Jouques ➢ Pertuis ➢ Saint-Paul-Lez-Durance ➢ Meyrargues ➢ Peyrolles-en-Provence
Objet de la demande de subvention N	L'association propose de reconduire les actions de médiation familiale avec une augmentation du nombre d'entretiens réalisés dans les communes suivantes : ➢ Aix-en-Provence ➢ Jouques ➢ Meyrargues ➢ Peyrolles-en-Provence ➢ Pertuis ➢ Saint-Paul-Lez-Durance Elle propose également de renforcer son action sur Pertuis avec le « CLEF » (Contact Liens Écoute Familles) au bénéfice des 1 800 familles du centre ancien de la commune
Autres partenaires	État, CR PACA, CD13, CAF, communes
DONNEES FINANCIERES	
Montant budget asso	802 470 €
Montant budget actions	228 014 €
Montant demandé	42 500 € CLEF Pertuis (10.000€) - Aix-en-Provence (12.000€) - Jouques (3.000 €) - Pertuis (6.000 €) - Saint-Paule-Lez-Durance (3.000 €) - Meyrargues (2.000 €) - Peyrolles-en-Provence (6.500 €)
% subvention / budget	14,91 %
Montant proposé à la commission	34 000 € CLEF Pertuis (8.000€) - Aix-en-Provence (9.000€) - Jouques (3.000 €) - Pertuis (3.000 €) - Saint-Paule-Lez-Durance (3.000 €) - Meyrargues (2.000 €) - Peyrolles-en-Provence (6.000 €)
Subvention N-1	35 000 €
Avis du service	Avis favorable

~~Accusé de réception en préfecture~~
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2017
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	
DÉPENSES	**Montants**	**RECETTES**	**Montants**
60 – Achats		**70 – Vente de produits finis, prestations de services**	
Achats de spectacles, expositions	6000	Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	532020
Fournitures non stockables (eau, énergie)	2100	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	2100	**74 – Subventions d'exploitation**	
Fournitures administratives	6300	Etat (à détailler) Ministeri de la Justice F.I.P.D	30000 22000
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s) PACA C.Ral.	42000
61 – Services extérieurs		Département (s) C.G. 13 – 83 – 84	11000
Sous-traitance générale		Commune (s) Marseille Autres	12000 30500
Locations mobilières et immobilières	57168	**Métropole Aix Marseille Provence (Total)**	46000
Entretien et réparation	5730	**Territoire du Pays d'Aix** *(total sollicité)*	(46000)
Assurances	2200	*Détail par service* prévention de la délinquance (Médiation Familiale 46000)	
Documentation	500		
Divers	6800		
62 – Autres Services extérieurs		**Territoire Marseille Provence**	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	62223	**Territoire du Pays Salonais**	
Publicité, publications	4350	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
Déplacements, missions et réceptions	37930	**Territoire Istres Ouest Provence**	
Frais postaux et de télécommunication	14600	**Territoire Pays de Martigues**	
Services bancaires	600		
Divers	1020	Organismes sociaux (à détailler) C.A.F MSA	25000 15300
63 – Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations	19203		
Autres impôts et taxes		Fonds Européens	
64 – Charges de personnel		**75 – Autres produits de gestion courante**	
Salaires bruts	392032	Cotisations	200
Charges sociales	176414	Autres (à détailler)	
Autres charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	36192
65 – Autres charges de gestion courante	400	**76 – Produits financiers**	250
67 – Charges exceptionnelles	4400	**77 – Produits exceptionnels**	8
68 – Dotations aux amortissements et provisions	400	**78 – Reprise sur amortissements et provisions**	
TOTAL DÉPENSES :	802470	**TOTAL RECETTES :**	802470

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Peyrolles le 19/9/2016

Signature du Président

Cachet de l'association

RESONANCES
Zac Val de Durance
15, rue des Trois Francs - 13860 Peyrolles en Provence
04 42 67 14 17
ass-resonances@wanadoo.fr

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

2017_00113

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	- 2017
Lieu(x) de réalisation	Pepelles.
Contenus et objectifs de l'action	Permanences et entretiens de médiations Familiales
Public(s) ciblé(s)	Tous Publics
Nombre de participants / exposants	-
Nombre de spectateurs / visiteurs	-
Durée de l'action	Année 2017
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES N.B. : indiquer ces centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats		Vente	
Prestations de services	91	Autres produits	14567
Matières et fournitures	229	Cotisations	5
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		État (à détailler) Ministère de la Justice	2400
Locations	4477	Région (s) PACA	900
Entretien	156	Département (s) C.G. 13	800
Assurances	60	Commune (s) Pennes	1000
Document Colloques	199	**Métropole Aix Marseille Provence (Total)**	6500
Autres Services extérieurs		**Territoire du Pays d'Aix**	(6500)
Honoraires	681	**Territoire Marseille Provence**	
Publicité	109	**Territoire du Pays Salonais**	
Déplacements, missions	1926	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
Frais postaux, financiers autres	442	**Territoire Istres Ouest Provence**	
Charges de personnel		**Territoire Pays de Martigues**	
Salaires bruts	16750	Organismes sociaux (à détailler) CAF	1800
Autres charges de personnel	8357	MSA	1000
		Fonds Européens	
Autres frais généraux	22	Emplois Aidés (ex CNASEA)	3619
		Autres recettes attendues (à détailler)	8
TOTAL CHARGES :	32599	**TOTAL PRODUITS :**	32599

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de 6500 € représente ..... 19,94 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Pennes
Le 19/12/2016

Cachet de l'Association :

RESONANCES
Zac Val de Durance
15, rue des Trois Frères - 13860 Peyrolles en Provence
04 42 67 14 17
ass-resonances@wanadoo.fr

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

2017-00145

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	2017
Lieu(x) de réalisation	SAINT PAUL
Contenus et objectifs de l'action	Permanences et entretiens de médiations familiales
Public(s) ciblé(s)	Tout Publics
Nombre de participants / exposants	/
Nombre de spectateurs / visiteurs	/
Durée de l'action	ANNEE 2017
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	45	Autres produits	7283
Matières et fournitures	114	Cotisations	3
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler) Ministère Justice	1200
Locations	2239	Région (s) C. Régional PACA	700
Entretien	78	Département (s) C.G.13	400
Assurances	30	Commune (s) St. Paul	500
Doc Colloques	100	Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs		Territoire du Pays d'Aix	3000
Honoraires	340	Territoire Marseille Provence	
Publicité	55	Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	513	Territoire du Pays d'Aubagne & de l'Etoile	
Frais Postaux, financiers	221	Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel		Territoire Pays de Martigues	
Salaires bruts	8375	Organismes sociaux (à détailler) CAF	900
Autres charges de personnel	3769	MSA	500
Impots Taxes	410	Fonds Européens	
Autres frais généraux	10	Emplois Aidés (ex CNASEA)	1810
		Autres recettes attendues (à détailler)	3
TOTAL CHARGES :	16299	TOTAL PRODUITS :	16299

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de 3000 € représente 18,40 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Peyrolles

Le 19/9/2016

Cachet de l'Association :

RESONANCES
Zac Val de Durance
15, rue des Trois Frances - 13860 Peyrolles en Provence
04 42 67 14 17
ass-resonances@wanadoo.fr

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

2017.00117

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	2017
Lieu(x) de réalisation	Jouques
Contenus et objectifs de l'action	Permanences et entretiens des réclamations familiales
Public(s) ciblé(s)	Tous publics
Nombre de participants / exposants	-
Nombre de spectateurs / visiteurs	-
Durée de l'action	Année 2017
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	45	Vente	
Prestations de services	114	Autres produits	7283
Matières et fournitures		Cotisations	3
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler) Ministère Justice	1200
Locations	7239	Région (s) CRPACA PACA	1200
Entretien	78	Département (s) C.G.13	400
Assurances	30	Commune (s)	
Doc. Colloques	100	Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs		Territoire du Pays d'Aix	3000
Honoraires	340	Territoire Marseille Provence	
Publicité	55	Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	513	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
Frais Postaux financiers	221	Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel		Territoire Pays de Martigues	
Salaires bruts	8375	Organismes sociaux (à détailler) CAF	300
Autres charges de personnel	3769	MSA	500
Taxe / salaires	410	Fonds Européens	
Autres frais généraux	11	Emplois Aidés (ex CNASEA)	1810
		Autres recettes attendues (à détailler)	3
TOTAL CHARGES :	16299	TOTAL PRODUITS :	16299

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de 3000.€ représente ...18,40 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Peyrolles

Le 19/9/16

Cachet de l'Association :

RESONANCES
Zac Val de Durance
15, rue des Trois Frères - 13860 Peyrolles en Provence
04 42 67 14 17
ass-resonances@wanadoo.fr

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

2017-00150

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	2017
Lieu(x) de réalisation	Aix en Provence
Contenus et objectifs de l'action	Permanences et entretiens de Médiations Familiales
Public(s) ciblé(s)	Tous Publics
Nombre de participants / exposants	/
Nombre de spectateurs / visiteurs	/
Durée de l'action	1 an.
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	190	Autres produits	30590
Matières et fournitures	480	Cotisations	11
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler) Ministère Justice	5040
Locations	9402	Région (s) C. Regional PACA	5640
Entretien	328	Département (s) CG 13	1680
Assurances	126	Commune (s)	
Doc. Colloques	418	Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs		Territoire du Pays d'Aix	12000
Honoraires	1430	Territoire Marseille Provence	
Publicité	229	Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	2154	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
Frais financiers + autres	928	Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel		Territoire Pays de Martigues	
Salaires bruts	35175	Organismes sociaux (à détailler) CAF	3780
Autres charges de personnel	17552	MSA	2100
		Fonds Européens	
Autres frais généraux	45	Emplois Aidés (ex CNASEA)	7600
		Autres recettes attendues (à détailler) pdt financier et exept	16
TOTAL CHARGES :	68457	TOTAL PRODUITS :	68457

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de 12000 € représente 17,5 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Peyrolles

Le 19/9/2016

Cachet de l'Association :

RESONANCES
Zac Val de Durance
15, rue des Trois Francs - 13860 Peyrolles en Provence
04 42 67 14 17
ass-resonances@wanadoo.fr

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

2017_00151

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée
1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	2017
Lieu(x) de réalisation	Peynier
Contenus et objectifs de l'action	Permanences et entretiens de Médiations Familiales
Public(s) ciblé(s)	Tous Publics
Nombre de participants / exposants	/
Nombre de spectateurs / visiteurs	/
Durée de l'action	Année 2017
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :………………€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :………… €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	36	Vente	
Prestations de services	92	Autres produits	5827
Matières et fournitures		Cotisations	
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler) Ministère Justice	360
Locations	1791	Région (s) C.A.F. PACA	1360
Entretien	62	Département (s) C.G.13	320
Assurances	24	Commune (s)	
Doc Colloques	79	Métropole Aix-Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs		Territoire du Pays d'Aix	2.000
Honoraires	272	Territoire Marseille Provence	
Publicité	44	Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	410	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
Frais Postaux financiers	177	Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel		Territoire Pays de Martigues	
Salaires bruts	6700	Organismes sociaux (à détailler) C.A.F.	720
Autres charges de personnel	3015	MSA	400
Impots Taxes	328	Fonds Européens	
Autres frais généraux	9	Emplois Aidés (ex CNASEA)	1448
		Autres recettes attendues (à détailler)	4
TOTAL CHARGES :	13039	TOTAL PRODUITS :	13039

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de 2000 € représente 15,33 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Peynier

Le 19/9/16

Cachet de l'Association :

RESONANCES
Zac Val de Durance
15, rue des Trois Frères - 13860 Peynier en Provence
04 42 67 14 17
ass-resonances@wanadoo.fr

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

2017_00152

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	2017
Lieu(x) de réalisation	PERTUIS
Contenus et objectifs de l'action	Permanences Contrat Bien Ecoute Famille (CLEF)
Public(s) ciblé(s)	Tous Publics (Politique de la Ville)
Nombre de participants / exposants	–
Nombre de spectateurs / visiteurs	–
Durée de l'action	Année 2017
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DEPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats		Vente	
Prestations de services	60	Autres produits	
Matières et fournitures	101	Cotisations	
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler)	
Locations	282	Région (s)	
Entretien	69	Département (s) .....C.G.84.....	2000
Assurances	26	Commune (s)	
Doc. Colloques	88	Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs		**Territoire du Pays d'Aix**	10000
Honoraires	73	Territoire Marseille Provence	
Publicité	363	Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	925	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
Frais Postaux, financiers Poste	195	Territoire Ouest Provence	
Charges de personnel		Territoire Pays de Martigues	
Salaires bruts	6563	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	3245	.....	
		Fonds Européens	
Autres frais généraux	10	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
TOTAL CHARGES :	12000	**TOTAL PRODUITS :**	12000

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire La subvention demandée à la METROPOLE de 10000 € représente ....83.33 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Peynier Le 19/09/2016

Cachet de l'Association :

RESONANCES
Zac Val de Durance
15, rue des Trois Frances - 13860 Peyrolles en Provence
04 42 67 14 17
ass-resonances@wanadoo.fr

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

2017.00153

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	2017
Lieu(x) de réalisation	Partout
Contenus et objectifs de l'action	Permanences et Entretiens de Méditions Familiales
Public(s) ciblé(s)	Tous Publics.
Nombre de participants / exposants	/
Nombre de spectateurs / visiteurs	/
Durée de l'action	ANNEE 2017
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	82	Autres produits	50240
Matières et fournitures	732	Cotisations	10
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler)	
Locations	2206	Région (s) ...PACA.....	2420
Entretien	499	Département (s) ...CG 13.....	1600
Assurances	192	Commune (s)	
Doc. Colloques	637	Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs		Territoire du Pays d'Aix	6000
Honoraires	27732	Territoire Marseille Provence	
Publicité	350	Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	3465	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
Frais Postaux - financiers autres	1414	Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel		Territoire Pays de Martigues	
Salaires bruts	21309	Organismes sociaux (à détailler) .....CAF.....	4000
Autres charges de personnel	10633	.....MSA.....	5040
		Fonds Européens	
Autres frais généraux	70	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	11
TOTAL CHARGES :	69321	TOTAL PRODUITS :	69321

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de 6000 € représente ....8,65.... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à.....Peyrolles.....
Le ...19/..9.../.2016

Cachet de l'Association :

RESONANCES
Zac Val de Durance
15, rue des Trois Frères - 13860 Peyrolles en Provence
04 42 67 14 17
ass-resonances@wanadoo.fr

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

CONVENTION ATTRIBUTIVE D'UNE SUBVENTION SPÉCIFIQUE DE FONCTIONNEMENT

N°2017_

Entre,

La METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, domiciliée 58, Boulevard Charles Livon, 13 007 Marseille, représentée par ..... dûment habilité par la délibération n° ..... ;

Ci-après dénommée « Métropole »

D'une part,

Et

RESONANCES, située au 15 Rue des Trois Francs, ZA Val de Durance, Peyrolles-en-Provence 13860, représentée par Madame Marie-Claude TALIN, son Président, dûment habilité à cet effet, ;

Ci-après dénommé : le « bénéficiaire »

D'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;

Vu le décret n°2015-1085 du 28 août relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Vu le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Vu la délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 du Conseil de Métropole portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau de la Métropole ;

Vu le dossier de demande de subvention de l'opérateur enregistré sous le n° 2017-143, 2017-145, 2017-147, 2017-150, 2017-151, 2017-152, 2017-153 ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir l'objet, le montant, les conditions d'utilisation et les modalités de paiement de la subvention attribuée par la Métropole au bénéficiaire.

ARTICLE II : OBJET ET MONTANT DE LA SUBVENTION

La Métropole attribue une subvention d'un montant total maximal de 34 000 €, soit 14,91 % du coût total prévisionnel, pour un montant subventionnable de 228 014 € correspondant aux dépenses éligibles prévues dans le dossier de demande de subvention présenté à la Métropole, selon la répartition suivante :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

Action	Coût prévisionnel	Participation	Taux intervention
Contact Liens Écoute Familles CLEF Pertuis	12 000 €	8 000 €	66,67 %
Médiation familiale Aix-en-Provence	68 457 €	9 000 €	13,15 %
Médiation familiale Peyrolles-en-Provence	32 599 €	6 000 €	18,41 %
Médiation familiale Jouques	16 299 €	3 000 €	18,41 %
Médiation familiale Meyrargues	13 039 €	2 000 €	15,34 %
Médiation familiale Saint-Paul-lez-Durance	16 299 €	3 000 €	18,41 %
Médiation familiale Pertuis	69 321 €	3 000 €	4,33 %
Total	228 014 €	34 000 €	14,91 %

ARTICLE III : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

Le bénéficiaire de la subvention s'engage à utiliser les sommes attribuées par la Métropole conformément à l'objet de la subvention décrit dans les dossiers de demande de subvention présentés à la Métropole.

ARTICLE IV : MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION SPÉCIFIQUE DE FONCTIONNEMENT

Cette subvention spécifique de fonctionnement est liquidée de la façon suivante :
- un acompte de 80% après notification de la convention attributive de la subvention. Cet acompte est déductible des versements suivants ;
-Le solde sera versé l'année suivante au regard de la production des éléments suivants, au plus tard le 31 mars 2018 :
- les derniers bilans et comptes de résultat connus de l'association certifiés par le Président et le Trésorier de l'association,
- un bilan qualitatif et quantitatif de l'action conventionnée
- le compte de résultat final de l'action conventionnée, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association,
Un état définitif des factures acquittées pourra être demandé.

ARTICLE V : DÉLAI DE VALIDITÉ DE LA SUBVENTION

Le bénéficiaire d'une subvention de fonctionnement spécifique dispose d'un délai de deux ans à compter du vote de celle-ci pour présenter les pièces justificatives.

ARTICLE VI : MODALITÉS DE CONTRÔLE

La Métropole peut se faire communiquer sur simple demande tout acte, contrat, facture ou document attestant de la bonne exécution de l'opération et faire procéder par ses délégués à toute vérification sur pièce ou sur place.
Le bénéficiaire ayant reçu, dans l'année en cours, une ou plusieurs subventions est tenu de fournir à la Métropole une copie certifiée de ses budgets et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.
Les comptes sont certifiés par le Commissaire aux comptes pour les personnes morales de droit privé qui en sont dotées, par le Président ou par le représentant habilité pour les autres.
- Lorsque la subvention métropolitaine est affectée à une dépense déterminée, le bénéficiaire doit produire à la Métropole un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.
- Ce compte-rendu financier, présenté selon les dispositions réglementaires en vigueur, doit être transmis à la Métropole dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice pour lequel la subvention est attribuée.

ARTICLE VII : REVERSEMENT DE LA SUBVENTION

En cas de non-respect d'un des délais prévus par la présente convention, le bénéficiaire :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

- ne peut prétendre au versement de la subvention ou au versement du solde de la subvention ;
- doit rembourser les sommes indûment perçues.

Si le contrôle sur pièces transmises par le bénéficiaire ou les contrôles sur place effectués par la Métropole conduisent la Métropole à constater la non-exécution totale ou partielle de l'opération subventionnée ou le non-respect par le bénéficiaire d'une disposition du règlement budgétaire et financier, le bénéficiaire :

- ne peut prétendre au versement du solde de la subvention ;
- doit rembourser les sommes indûment perçues.

ARTICLE VIII : DEVOIR D'INFORMATION

Le bénéficiaire s'engage à prévenir dans les meilleurs délais la Métropole de toute modification importante matérielle, financière ou technique affectant le programme aidé (changement de dénomination sociale du bénéficiaire, adoption de nouveaux statuts, changement d'adresse, etc.).
Toute modification de l'objet de la subvention, doit être acceptée par la Métropole et doit faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE IX : RESPONSABILITÉ DE LA MÉTROPOLE

L'aide financière apportée par la Métropole à cette opération ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre, que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable au titulaire ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

ARTICLE X : MODALITÉS D'INFORMATION DU PUBLIC

En cas de diffusion de documents d'information et de communication destinés au public concernant l'opération subventionnée par la Métropole, le bénéficiaire devra faire état de l'aide métropolitaine par tout moyen autorisé par l'institution, par exemple, l'apposition du logo de la Métropole conformément à la charte graphique métropolitaine.

ARTICLE XI : DATE D'EFFET ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est exécutoire à sa notification par la Métropole au bénéficiaire de l'aide.
La convention prend fin par le versement du solde de la subvention au bénéficiaire de l'aide, par la résiliation de la convention à l'initiative du bénéficiaire renonçant à la subvention ou par la résiliation unilatérale et de plein droit par la Métropole dans le cas où les engagements visés par la présente convention ne seraient pas respectés par le bénéficiaire.
Dans ce dernier cas, cette résiliation prend effet à sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception au bénéficiaire de la subvention.

La résiliation mettra fin à l'aide apportée par la Métropole qui pourra exiger le reversement des sommes versées non encore engagées par le bénéficiaire.

Fait à
en 2 exemplaires originaux
Le 2017,

Marie-Claude TALIN
Président de RESONANCES

(cachet et signature)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

N° G.U : 2017_188	Axe N° 03	
Tiers : 117900		

IMAJE SANTE
Information Marseille Accueil jeunes Écoute SANTE

Président	Hélène PORTE
Siège	Marseille
Objet statutaire	**Information santé et écoute d'un public jeune, prévention des conduites à risque.**
Principales réalisations N-1	Les objectifs opérationnels : 1. Ouverture le 26 février 2014 de l'espace Santé Jeunes Intercommunal dans un lieu anonyme sur la zone de Plan de Campagne 2. Accueil, écoute, accompagnement et orientation de jeunes de 12 à 25 ans et de leurs familles, individuellement ou en groupe, dans le domaine de la santé, anonymement et gratuitement, par un équipe pluridisciplinaire (médecins, psychologues, travailleurs sociaux). Public des communes des Pennes Mirabeau, Cabriès, Bouc Bel Air et Simiane. 3. Animation de programmes d'éducation pour la santé en direction des jeunes scolarisés et en insertion socio-professionnelle sur les thèmes des conduites à risques, du mal-être, des relations hommes/femmes, de l'estime de soi, de la contraception, de la nutrition... 4. Formation et accompagnement des professionnels autour du repérage des signes de mal-être chez l'adolescent (interventions collectives au sein des collèges, des centres sociaux).
Objet de la demande de subvention N	Poursuivre sur les communes des Pennes Mirabeau, Bouc Bel Air, Cabriès et Simiane-Collongue des projets ayant une logique territoriale impliquant différents partenaires en contact avec les mêmes jeunes dans le but de promouvoir une prévention généraliste en direction des jeunes sur leurs lieux de vie.
Autres partenaires	État, CD 13, communes, organismes sociaux
	DONNÉES FINANCIÈRES
Montant budget Asso	762 070 €
Montant budget Action	129 300 €
Montant demandé	55 000 €
% subvention / budget	42,54 %
Montant proposé à la commission	55 000 €
Subvention N-1	55 000 €
Avis du service	**Avis favorable**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2017

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	
DÉPENSES	**Montants**	**RECETTES**	**Montants**
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	5400
Fournitures non stockables (eau, énergie)	9941	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	4366	74 – Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	6962	Etat (à détailler) DDCS	46000
		ARS	116500
		FIAD, MILDECA, ACSE	26000
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	35000
61 – Services extérieurs		Département (s) ASE	160000
		Actions ed	29600
Sous-traitance générale	15848	Commune (s) Marseille	33000
		Autres villes dont 15000 euros et 10000 au Syndicat du Vallon	25000
Locations mobilières et immobilières	34194	Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Entretien et réparation	13764	Territoire du Pays d'Aix (total sollicité)	55000
Assurances	3619	Détail par service Plan Mun. de la Délinquance	
Documentation	766		
Divers			
62 – Autres Services extérieurs		Territoire Marseille Provence	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	26638	Territoire du Pays Salonais	
Publicité, publications	2237	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
Déplacements, missions et réceptions	21960	Territoire Istres Ouest Provence	
Frais postaux et de télécommunication	3282	Territoire Pays de Martigues	
Services bancaires	3318	Contrat de ville	56500
Divers		Organismes sociaux (à détailler) CAF	6000
63 – Impôts et taxes		CPAM	43500
Impôts et taxes sur rémunérations	25425	Fonds Européens Fondations privées	23000
Autres impôts et taxes	2575	75 – Autres produits de gestion courante	
64 – Charges de personnel		Cotisations et dons	2000
Salaires bruts	358832	Autres (à détailler) Prestations	32770
Charges sociales	165063	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	13131	76 – Produits financiers	
65 – Autres charges de gestion courante		77 – Produits exceptionnels	
67 – Charges exceptionnelles		78 – Reprise sur amortissements et provisions	66800
68 – Dotations aux amortissements et provisions et engts à réaliser	48149		
TOTAL DÉPENSES :	762070	TOTAL RECETTES :	762070

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Marseille le 13/09/2016.

Signature du Président

Le Trésorier

Cachet de l'Association

IMAJE Santé
INFORMATION · MARSEILLE · ACCUEIL · JEUNES · SANTÉ
35, rue Estelle
13001 MARSEILLE
Tél. 04 91 13 71 87 - Fax 04 91 13 71 87
contact@imajesante.fr

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	01/01/2017
Lieu(x) de réalisation	Plan de Campagne, Pennes, Gabrès, Bouc, Similaire
Contenus et objectifs de l'action	Espace Santé Jeunes
Public(s) ciblé(s)	jeunes de 12 à 25 ans, parents, professionnels
Nombre de participants / exposants	0
Nombre de spectateurs / visiteurs	0
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats	2600	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	3400	Cotisations	100
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler) ...ARS.....	3500
Locations	9600	Région (s)	
Entretien	3000	Département (s)	37400
Assurances	500	Commune (s) (Pennes...15000, Gd Vallat 10000)	25000
Divers	4900	**Métropole Aix Marseille Provence (Total)**	
Autres Services extérieurs		**Territoire du Pays d'Aix**	55000
Honoraires	5000	**Territoire Marseille Provence**	
Publicité	2000	**Territoire du Pays Salonais**	
Déplacements, missions	6300	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel		**Territoire Pays de Martigues**	
Salaires bruts	57000	Organismes sociaux (à détailler) ....CPAM.....	3500
Autres charges de personnel	26000	.....	
		Fonds Européens Fondation privée	3800
Autres frais généraux Impôts et taxes	5000	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Dotation aux amortissements	4000	Prestations de service	1000
TOTAL CHARGES :	129300	**TOTAL PRODUITS :**	129300

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	10000
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole	10000	Dons en nature	
Total des contributions volontaires	10000	**Total des contributions volontaires**	10000

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de 55000..€ représente .42..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à...Marseille..... Cachet de l'Association :
Le ..13.../...09./.2016

IMAJE Santé
INFORMATION - MARSEILLE - ACCUEIL - JEUNES - SANTÉ
35, rue Estelle
13001 MARSEILLE
Tél. 04 91 13 71 87 - Fax 04 91 13 71 87
contact@imajesante.fr

Le Trésorier

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

CONVENTION ATTRIBUTIVE D'UNE SUBVENTION SPÉCIFIQUE DE FONCTIONNEMENT

N°2017_

Entre,

La METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, domiciliée 58, Boulevard Charles Livon, 13 007 Marseille, représentée par ..... dûment habilité par la délibération n° ..... ;

Ci-après dénommée « Métropole »

D'une part,

Et

INFORMATION ACCUEIL JEUNES ECOUTE SANTE (IMAJE SANTE), 35 rue Estelle, 13001 Marseille, représentée par Madame Hélène PORTE son Président, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommé : le « bénéficiaire »

D'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;

Vu le décret n°2015-1085 du 28 août relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Vu le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Vu la délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 du Conseil de Métropole portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau de la Métropole ;

Vu le dossier de demande de subvention de l'opérateur enregistré sous le n° 2017-188 ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir l'objet, le montant, les conditions d'utilisation et les modalités de paiement de la subvention attribuée par la Métropole au bénéficiaire.

ARTICLE II : OBJET ET MONTANT DE LA SUBVENTION

La Métropole attribue une subvention d'un montant total maximal de 55 000 €, soit 42,54 % du coût total

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

prévisionnel, pour un montant subventionnable de 129 300 € correspondant aux dépenses éligibles prévues dans le dossier de demande de subvention présenté à la Métropole, selon la répartition suivante :

Action	Coût prévisionnel	Participation	Taux intervention
ESPACE SANTE JEUNES PLAN DE CAMPAGNE	129 300 €	55 000 €	42,54 %

ARTICLE III : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

Le bénéficiaire de la subvention s'engage à utiliser les sommes attribuées par la Métropole conformément à l'objet de la subvention décrit dans les dossiers de demande de subvention présentés à la Métropole.

ARTICLE IV : MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION SPÉCIFIQUE DE FONCTIONNEMENT

Cette subvention spécifique de fonctionnement est liquidée de la façon suivante :
- un acompte de 80% après notification de la convention attributive de la subvention. Cet acompte est déductible des versements suivants ;
-Le solde sera versé l'année suivante au regard de la production des éléments suivants, au plus tard le 31 mars 2018 :
- les derniers bilans et comptes de résultat connus de l'association certifiés par le Président et le Trésorier de l'association,
- un bilan qualitatif et quantitatif de l'action conventionnée
- le compte de résultat final de l'action conventionnée, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association,
Un état définitif des factures acquittées pourra être demandé.

ARTICLE V : DÉLAI DE VALIDITÉ DE LA SUBVENTION

Le bénéficiaire d'une subvention de fonctionnement spécifique dispose d'un délai de deux ans à compter du vote de celle-ci pour présenter les pièces justificatives.

ARTICLE VI : MODALITÉS DE CONTRÔLE

La Métropole peut se faire communiquer sur simple demande tout acte, contrat, facture ou document attestant de la bonne exécution de l'opération et faire procéder par ses délégués à toute vérification sur pièce ou sur place.
Le bénéficiaire ayant reçu, dans l'année en cours, une ou plusieurs subventions est tenu de fournir à la Métropole une copie certifiée de ses budgets et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.
Les comptes sont certifiés par le Commissaire aux comptes pour les personnes morales de droit privé qui en sont dotées, par le Président ou par le représentant habilité pour les autres.
- Lorsque la subvention métropolitaine est affectée à une dépense déterminée, le bénéficiaire doit produire à la Métropole un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.
- Ce compte-rendu financier, présenté selon les dispositions réglementaires en vigueur, doit être transmis à la Métropole dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice pour lequel la subvention est attribuée.

ARTICLE VII : REVERSEMENT DE LA SUBVENTION

En cas de non-respect d'un des délais prévus par la présente convention, le bénéficiaire :
- ne peut prétendre au versement de la subvention ou au versement du solde de la subvention ;
- doit rembourser les sommes indûment perçues.

Si le contrôle sur pièces transmises par le bénéficiaire ou les contrôles sur place effectués par la Métropole conduisent la Métropole à constater la non-exécution totale ou partielle de l'opération subventionnée ou le

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

non-respect par le bénéficiaire d'une disposition du règlement budgétaire et financier, le bénéficiaire :

- ne peut prétendre au versement du solde de la subvention ;
- doit rembourser les sommes indûment perçues.

ARTICLE VIII : DEVOIR D'INFORMATION

Le bénéficiaire s'engage à prévenir dans les meilleurs délais la Métropole de toute modification importante matérielle, financière ou technique affectant le programme aidé (changement de dénomination sociale du bénéficiaire, adoption de nouveaux statuts, changement d'adresse, etc.).
Toute modification de l'objet de la subvention, doit être acceptée par la Métropole et doit faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE IX : RESPONSABILITÉ DE LA MÉTROPOLE

L'aide financière apportée par la Métropole à cette opération ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre, que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable au titulaire ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

ARTICLE X : MODALITÉS D'INFORMATION DU PUBLIC

En cas de diffusion de documents d'information et de communication destinés au public concernant l'opération subventionnée par la Métropole, le bénéficiaire devra faire état de l'aide métropolitaine par tout moyen autorisé par l'institution, par exemple, l'apposition du logo de la Métropole conformément à la charte graphique métropolitaine.

ARTICLE XI : DATE D'EFFET ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est exécutoire à sa notification par la Métropole au bénéficiaire de l'aide.
La convention prend fin par le versement du solde de la subvention au bénéficiaire de l'aide, par la résiliation de la convention à l'initiative du bénéficiaire renonçant à la subvention ou par la résiliation unilatérale et de plein droit par la Métropole dans le cas où les engagements visés par la présente convention ne seraient pas respectés par le bénéficiaire.
Dans ce dernier cas, cette résiliation prend effet à sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception au bénéficiaire de la subvention.

La résiliation mettra fin à l'aide apportée par la Métropole qui pourra exiger le reversement des sommes versées non encore engagées par le bénéficiaire.

Fait à
en 2 exemplaires originaux
Le 2017,

Hélène PORTE
Président IMAJE SANTE

(cachet et signature)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

N° GU : 2017_216	Axe N° 04	
Tiers : 2117		

POMPIERS SANS FRONTIERES
« Prévention des décrochages scolaires »

Président	Philippe TRUZE
Siège	AIX EN PROVENCE
Objet statutaire	Contribuer à la réduction des vulnérabilités et l'augmentation de la résilience face aux risques et aux catastrophes des sociétés, populations et personnes particulièrement exposées à ces dangers en France comme à l'international. Favoriser l'amélioration des capacités de réponse aux acteurs de protection civile en charge des missions de prévention, préparation et action face aux risques et aux catastrophes. Mobiliser, en faveur des populations affectées par les crises humanitaires des moyens adaptés permettant de porter secours et assistance et participer aux processus de récupération et relevance particulièrement vis-à-vis des groupes humains à forte vulnérabilité sociale.
Principales réalisations N-1	Pompiers sans frontières qui s'investit depuis plus de 17 ans dans la gestion, la prévention et l'éducation face aux risques auprès des populations à forte vulnérabilité sociale, a mis en œuvre en 2010, en étroite collaboration avec le Centre Socio-culturel Aix Nord, un projet pilote à destination des populations du quartier d'Aix Nord et particulièrement des jeunes et des jeunes adultes de la cité BEISSON située en zone CUCS et de la cité voisine de SAINT EUTROPE. Le projet associe trois thématiques transversales et complémentaires : o Le développement de postures citoyennes, à travers des activités de protection civile participative agissant sur la prévention de la délinquance o La recherche de l'organisation communautaire et de la cohésion sociale o La construction de parcours professionnels pour les jeunes de 16/25 ans intéressés par les métiers de la protection civile en les préparant et en les orientant vers des formations qualifiantes et surtout diplômantes dans ce secteur d'activité
Objet de la demande de subvention N	Prévenir la délinquance des jeunes issus des quartiers prioritaires de la Ville d'Aix-en-Provence par le biais de la protection civile participative en apportant des repères citoyens et en donnant un rôle valorisant à chaque jeune : porter secours et concourir à la sécurité civile. De plus, certains jeunes en situation d'errance et de décrochage scolaire peut se définir de nouveaux objectifs d'insertion professionnel vers les métiers de la protection civile
Autres partenaires	État, Région, CD13, communes
DONNEES FINANCIERES	
Montant budget Asso	160 105 €
Montant budget Action	17 065 €
Montant demandé	2 500 €
% subvention / budget	14,65 %
Montant proposé à la commission	2 500 €
Subvention N-1	2 500 €
Avis du service	Avis favorable

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2017

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	

DÉPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 – Achats		**70 – Vente de produits finis, prestations de services**	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	15 000 €
Achats non stockés de matières et fournitures	4500 €	Prestations	12 060 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	2500 €	Produits des activités annexes	2 000 €
Fournitures d'entretien et petit équipement	1540 €	**74 – Subventions d'exploitation**	
Fournitures administratives	1695 €	Etat (à détailler) FIDVA 3500 € F.S.P.A. 5000 € DIRECCTE 3000 €	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	29 000 €	Région (s) PACA 2500 €	
61 – Services extérieurs		Département (s) C.G.13 2500 €	
Sous-traitance générale	933 €	Commune (s) Aix-en-Provence 4000 € Vitrolles 2000 €	
Locations mobilières et immobilières	[illegible]	**Métropole Aix Marseille Provence (Total)**	
Entretien et réparation	1387 €	**Territoire du Pays d'Aix** *(total sollicité)*	
Assurances	4500 €	*Détail par service* Contrat de ville 2500 € Insertion Pro + Prévention 10 000 € Risques Majeurs 5000 €	
Documentation	1277 €	Radars 5000 €	
Divers		Prévention 2500 €	
62 – Autres Services extérieurs		**Territoire Marseille Provence**	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	12367 €	**Territoire du Pays Salonais**	
Publicité, publications	1277 €	**Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**	
Déplacements, missions et réceptions	13000 €	**Territoire Istres Ouest Provence**	
Frais postaux et de télécommunication	2920 €	**Territoire Pays de Martigues**	
Services bancaires	950 €		
Divers	500 €	Organismes sociaux (à détailler) A.S.P. 12 000 € Rotary Club 54 000 €	
63 – Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations	4000 €	Fonds Européens	
Autres impôts et taxes	3000 €	**75 – Autres produits de gestion courante**	
64 – Charges de personnel		Cotisations	1645 €
Salaires bruts	37 200 €	Autres (à détailler) Collectes / Redevance	29 400 €
Charges sociales	12080 €	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	5000 €	**76 – Produits financiers**	
65 – Autres charges de gestion courante	14680 €	**77 – Produits exceptionnels**	
67 – Charges exceptionnelles	6000 €	**78 – Reprise sur amortissements et provisions**	
68 – Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DÉPENSES :	160 105	**TOTAL RECETTES :**	160 105

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Aix-en-Provence le 28/09/2016

Signature du Président

POMPIERS SANS FRONTIÈRES
Serge MONTESINOS
Directeur Général

Cachet de l'Association

POMPIERS SANS FRONTIÈRES
12, rue Charloun Rieu 13090 Aix en Provence
Groupe scolaire Joseph d'Arbaud
Tel : 04 42 91 47 22
contact@pompier-sans-frontieres.org
www.pompiers-sans-frontieres.org

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Septembre 2016
Lieu(x) de réalisation	Collège du Jas de Bouffan
Contenus et objectifs de l'action	Prévention de la délinquance
Public(s) ciblé(s)	Élève de classe SEGPA
Nombre de participants / exposants	70 élèves
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	une année scolaire
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	1800	Vente	1498
Prestations de services	1300	Autres produits	
Matières et fournitures	2500	Cotisations	
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler)	
Locations	1400	Région (s)	
Entretien	654	Département (s) Bouches du Rhône	6000
Assurances	400	Commune (s)	
Frais Postaux, Téléphone, divers	500	Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs		Territoire du Pays d'Aix	9500
Honoraires	2500	Territoire Marseille Provence	
Publicité	500	Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	150	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel		Territoire Pays de Martigues	
Salaires bruts	3604	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	957	.....	
		Fonds Européens	
Autres frais généraux	800	Emplois Aidés (ex CNASEA)	2067
		Autres recettes attendues (à détailler) ...Cotisations.....	5000
TOTAL CHARGES :	17065	TOTAL PRODUITS :	17065

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	3000
Mise à disposition (biens & prestations)	5275	Prestations en nature	5275
Personnel bénévole	3000	Dons en nature	
Total des contributions volontaires	8275	Total des contributions volontaires	8275

Obligatoire :La subvention demandée à la METROPOLE de 2.500...€ représente .....15..... %
du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à...Aix..en.Provence Cachet de l'Association :
Le ...28./09.../2016..

POMPIERS SANS FRONTIÈRES
12, rue Charloun Rieu 13090 Aix en Provence
Groupe scolaire Joseph d'Arbaud
Tel : 04 42 91 47 22
contact@pompier-sans-frontières.org
www.pompiers-sans-frontieres.org

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :

2017_CT2_092

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Attribution de subventions aux opérateurs du Pays d'Aix oeuvrant dans le champ de la Prévention de la Délinquance

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	77
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour	77
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 29 MARS 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-2017_CT2_092-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture :